

document de travail

Juin 2006

| 19

La formation professionnelle en secteur informel Rapport sur l'enquête terrain au BENIN

Version provisoire

Richard Walther, Consultant ITG (walther.richard@wanadoo.fr)

avec le concours de :

Ewa Filipiak (filipiake@afd.fr)

Christine Uhder (stagiaire auprès de l'AFD)

Avertissement

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité des ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'AFD ou des institutions partenaires.

Département de la Recherche



Agence Française de Développement 5 rue Roland Barthes
Direction de la Stratégie 75012 Paris - France
Département de la Recherche www.afd.fr

GRUPE AGENCE
FRANÇAISE DE
DÉVELOPPEMENT

Sommaire

1. Introduction : le Bénin, un pays ciblé sur la qualification du secteur informel	4
1.1. L'échantillonnage de l'enquête	4
1.2. Les apports des documentations et analyses existantes	5
2. Les défis économiques et sociaux du pays	6
2.1 Une économie performante assujettie à des faiblesses structurelles	6
2.2 Un système éducatif en recherche d'amélioration	8
2.3 Un marché du travail en dérive vers l'informel	10
2.3.1. Un fort taux d'activité lié à un niveau de chômage en régression	10
2.3.2. Un fort taux d'occupation des enfants non scolarisés et déscolarisés	10
2.3.3. Une population active essentiellement agricole et informelle	11
2.3.4. Un emploi urbain très informel, très occupé et très féminisé	12
2.3.5. Un emploi pris dans la trappe de « l'informel nigérian »	14
3. L'approche « institutionnelle » de la formation en secteur informel	15
3.1. La dynamique organisationnelle des acteurs béninois	15
3.1.1. Le rôle structurant de la fédération nationale des artisans du Bénin	15
3.1.2. L'action régulatrice des pouvoirs publics	16
3.1.3. La responsabilité des acteurs sociaux en secteur informel	16
3.2. Une vision globale et unifiée de la réforme	17
3.2.1. Les grandes étapes d'une politique intégrée de formation professionnelle	17
3.2.2. La réforme en cours de l'enseignement technique et de la formation professionnelle	18
3.2.3. Le rôle structurant des bailleurs de fonds dans le processus de réforme	20
3.2.4. Le rôle déterminant du processus de pilotage de la réforme	21
4. La formation duale en secteur informel : une innovation en attente de déploiement	23
4.1. Les hypothèses de départ : dynamiser l'existant tout en le transformant	23
4.1.1. Former pour mieux insérer et produire	23
4.1.2. Innover et structurer l'apprentissage traditionnel	24
4.2. Les grandes lignes du dispositif d'apprentissage de type dual	25
4.2.1. Un acquis de base : le certificat de qualification professionnelle ou CQP	25
4.2.2. Un élément de normalisation et dynamisation professionnelles: le certificat de qualification au métier ou CQM	28
4.2.3. Le Centre des métiers et la pré-professionnalisation : des concepts à clarifier et à concrétiser	29
4.2.4. Les promesses et limites de la réforme en cours	30

5. Les dynamiques de formation hors dispositif de type dual 32

5.1. Les formations continues à destination des artisans	32
5.1.1. La formation des maçons à une meilleure maîtrise technique des chantiers (Cabinet AJ Conseil)	32
5.1.2. La formation des plombiers au respect des normes d'installation sanitaire (SAFRETTE)	33
5.1.3. La formation de perfectionnement de patrons couturiers et couturières	33
5.1.4. Les formations GERME : gérer mieux son entreprise	33
5.1.5. Le projet de promotion de l'artisanat et de la PME (projet PPA du GTZ)	34
5.2. Les formations en milieu agricole	35
5.2.1. Les interventions financées par le FODEFCA	35
5.2.2. L'action des maisons familiales rurales ⁴⁹	35
5.2.3. Les interventions des ONG	36

6. Les perspectives d'évolution et d'action 38

6.1. Promouvoir une vision stratégique des métiers porteurs	38
6.2. Inscrire l'apprentissage de type dual dans un scénario de développement durable	39
6.2.1. Situer résolument le CQP dans le système de formation initiale	39
6.2.2. Former les artisans en même temps que les apprentis	40
6.2.3. Instaurer le pré-apprentissage afin de faciliter l'entrée dans le CQP	40
6.2.4. Repositionner l'ensemble du dispositif de formation autour de l'alternance	40
6.2.5. Situer l'ensemble du dispositif institutionnel dans une approche de type processus	41
6.3. Lier formation et création/développement de l'emploi	42
6.4. Repositionner le secteur informel en termes de fiscalité et d'accès au marché	43

7. Quelques remarques conclusives 45

Liste des sigles et abréviations 46

Bibliographie 47

Notes 48

1. Introduction : le Bénin, un pays ciblé sur la qualification du secteur informel

Le Bénin présente la caractéristique d'être un pays qui possède une des économies les plus informelles de l'Afrique subsaharienne et qui développe dans le même temps une des approches les plus structurées de la formation professionnelle des apprentis et artisans installés au cœur de cette économie. Cette situation apparemment paradoxale montre qu'il n'y a pas de relation de cause à effet entre l'état de l'économie et l'état de structuration de la formation professionnelle. Elle met, au contraire, en évidence que les interactions qui existent entre l'univers de la production de biens et de services et celui de la production de compétences et de qualifications sont complexes et dépendent d'un certain nombre de facteurs qu'il est important d'identifier si l'on veut dynamiser le secteur informel à partir d'une politique et d'une pratique appropriées de formation initiale et continue.

Le présent rapport a pour souci d'approfondir, autant que faire se peut, les grandes caractéristiques du champ économique, éducatif, pédagogique, social, institutionnel et

professionnel du Bénin afin d'y discerner les faiblesses, les dépendances, ainsi que les dynamiques qui traversent le monde des micro et petites entreprises urbaines et rurales, le marché du travail, les systèmes éducatifs et de formation, les organisations représentatives ou la société civile. Il a notamment pour objet de faire un état, le plus concret possible, du positionnement des différents interlocuteurs publics et privés rencontrés au cours de la mission d'enquête et d'arriver à cerner les processus de relation et de travail qui les relient les uns aux autres et permettent de comprendre les orientations stratégiques et les mesures opérationnelles qu'ils semblent développer en commun.

Il ne fait pas de doute que le Bénin présente, par rapport aux autres pays déjà enquêtés (Maroc et Cameroun), la particularité de développer des dispositifs exemplaires de formation en secteur informel, eux-mêmes reliés à des logiques d'acteurs dont il convient de discerner les raisons et les effets.

1.1. L'échantillonnage de l'enquête

L'enquête terrain s'est déroulée du 14 au 21 mai 2006 selon une méthodologie commune à l'ensemble des rapports pays constitutifs de l'étude. Elle a permis de rencontrer les différents responsables publics de la formation professionnelle (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, ministère du Travail et de la Fonction publique, ministère du Tourisme et de l'Artisanat), les partenaires sociaux (Conseil national du patronat béninois et les trois syndicats les plus représentatifs), la Fédération nationale des artisans du Bénin ou FENAB, qui regroupe plus de 1 010 associations et près de 48 000 artisans, le Fonds de

développement de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage ou FODEFCA, qui promeut et finance autant la formation en secteur formel qu'informel, les différents partenaires techniques et financiers internationaux (Coopération française, Swisscontact, Danida, GTZ) qui appuient les différents acteurs publics et privés, plusieurs experts locaux engagés dans les différents dispositifs et actions de formation en cours et, enfin, un collectif local d'artisans qui a pris en main l'expression et la traduction en demande de formation des besoins de compétences et de connaissances de ses membres.

L'enquête a permis essentiellement d'explorer les dispositifs en cours de montage et de structuration dans le domaine de la formation et de la qualification des maîtres artisans et des apprentis issus de l'apprentissage traditionnel. Ces dispositifs, considérés comme exemplaires de ce qui peut se faire dans l'ensemble du secteur informel, dépassent les enjeux du monde artisanal. Ils ne sont cependant pas transposables tels quels dans le secteur informel agricole. Les interventions du FODEFCA dans ce secteur permettent cependant de rendre compte des actions de formation qui y sont

menées. De même, les débats en cours en vue de la définition de la stratégie nationale de formation en milieu agricole et rural (SNFAR) ont permis de constater que ce milieu avait sa propre approche sectorielle du développement et du financement de la recherche et de la formation. Le rapport en fait état sans toutefois arriver à en rendre compte de manière explicite. Cet état de fait est significatif des limites de l'enquête terrain, mais aussi de l'importance prioritaire accordée pour le moment par les acteurs publics et privés à la réussite de l'apprentissage de type dual.

1.2. Les apports des documentations et analyses existantes

Le Bénin ne dispose pas, contrairement au Maroc et au Cameroun, d'une enquête statistique nationale sur le secteur informel. Il en résulte une difficulté d'analyse de la réalité urbaine et rurale du secteur et notamment de l'interaction constatée, dans ces deux pays, entre les niveaux scolaires acquis et les niveaux d'activité et de rentabilité des unités de production informelle (UPI). Les données sectorielles disponibles au Bénin proviennent à la fois du recensement général de la population effectué par l'institut national de la statistique et de l'analyse économique (INSAE) en 1997 et de l'enquête statistique 1-2-3 dans les principales agglomérations de sept membres de l'UEMOA¹. Cette dernière enquête ne rend néanmoins compte que de la situation de Cotonou et donc de la physionomie de l'économie informelle en secteur urbain.

Si les données statistiques sont en nombre limité, il existe néanmoins une approche très documentée de la conception et de la mise en place des dispositifs de formation professionnelle de type dual. Cet état de fait est très significatif de la pratique des responsables béninois en ce domaine. Ils ont en effet pour principe de transcrire quasi immédiatement, sous forme de régulation officielle, les accords atteints après négociation par les différents partenaires publics et privés. Cette manière de faire, qui marque une préférence pour l'institutionnalisation des

actions de formation avant même leur expérimentation, a pour conséquence de graver dans le marbre les décisions prises et ainsi d'engager fermement les acteurs qui en sont partie prenante. Inversement, cette institutionnalisation reste virtuelle ou fragile si les dispositifs régulés n'aboutissent pas à une mise en œuvre quantitative et qualitative et ainsi à l'atteinte d'un point opérationnel de non retour.

L'enquête terrain a permis par ailleurs de recueillir des données globales sur la situation économique et sociale du pays, sur la stratégie et l'organisation professionnelle du monde artisanal, sur le financement de la formation professionnelle, tant du secteur formel et informel que sur le contenu et les modalités de réalisation de certaines actions de formation ciblées sur des publics spécifiques urbains et ruraux.

L'ensemble de ces données dessine une image assez détaillée de l'intervention en matière de formation dans le secteur informel béninois. Néanmoins, le rapport rend compte d'une situation en pleine évolution dans la mesure où la mise en œuvre de l'apprentissage de type dual n'en est qu'à ses débuts et le présent esquisse autant une situation en devenir qu'un état des lieux précis.

2. Les défis économiques et sociaux du pays

Le positionnement du secteur informel béninois s'insère dans une situation économique en croissance, fragilisée par la forte fluctuation du prix du coton sur le marché mondial, une dépendance très étroite aux politiques

commerciales de son grand voisin le Nigeria et par une prévalence de la pauvreté notamment lié aux faibles performances de son agriculture vivrière.

2.1 Une économie performante assujettie à des faiblesses structurelles

Le Bénin connaît depuis la dévaluation du FCFA un taux de croissance globalement supérieur à celui des pays d'Afrique subsaharienne. Celui-ci oscille ainsi entre 4,52 % et 6 % entre 1994 et 2003, et s'établit à une

moyenne de 5,32 % sur la décennie (contre 3,49 % en moyenne pour l'ensemble des pays de l'Afrique subsaharienne).

Tableau 1. Evolution du PIB du Bénin et de l'Afrique subsaharienne -(en millions de dollars, prix constant 2000)

	1980	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
PIB Bénin (en millions de \$)	1 085	1 662	1 739	1 835	1 948	2 036	2 132	2 255	2 368	2 510	2 650
PIB de l'Afrique subsaharienne (en millions de \$)	222 499	269 709	279 970	294 033	304 786	311 785	319 987	330 943	341 810	353 267	367 195
Taux de croissance annuel du PIB, Bénin (en %)			4,63	5,52	6,16	4,52	4,72	5,77	5,01	6,00	5,58
Taux de croissance annuel du PIB Afrique subsaharienne (en %)			3,80	5,02	3,66	2,30	2,63	3,42	3,28	3,35	3,94

Source : Banque mondiale, (2005), African Development indicators, Washington, D.C.

Ces performances sont majoritairement imputables, selon la Banque mondiale², à la reprise de l'investissement privé depuis les réformes structurelles amorcées au début des années 1990. La part de ces investissements dans le PIB est passée de moins de 5 % à la fin des années 1980 à 6,2 % en 1994 et a pratiquement doublé en l'espace de dix ans pour passer à 11 % en 2003. L'amélioration globale de la productivité des facteurs économiques y aurait également contribué, le tout s'inscrivant dans un cadre général de relative stabilité politique et de paix sociale.

La croissance béninoise est tirée par le secteur des services (et notamment de la télécommunication), dont la contribution à la création de richesse nationale s'élève à 62 %, et dans une moindre mesure par le secteur primaire, dont la contribution s'élève à 29 %. Des données récentes témoignent néanmoins d'un certain nombre de difficultés à partir de 2004 (chute de la croissance à 3 %), notamment en raison du maintien d'un certain nombre de faiblesses structurelles auxquelles est assujettie l'économie béninoise.

Une économie dépendante du secteur primaire et particulièrement au coton

Selon la Banque mondiale, le coton a représenté de 10 à 15 % du PIB et de 50 à 80 % des exportations totales entre 1994 et 2003. Plus d'un quart de la population en tire directement ses revenus. Cette situation engendre une certaine volatilité de la croissance économique qui devient tributaire de la variation des cours mondiaux, mais aussi de la qualité d'une récolte d'une année sur l'autre. Ainsi la mauvaise récolte du coton en 2004 s'est répercutée directement sur le taux de croissance du pays. Selon les experts rencontrés au cours de la mission, la dépendance par rapport aux cours mondiaux pourrait être réduite si le Bénin s'engageait dans une industrie de transformation du coton d'autant plus que le tissage constitue un véritable savoir faire des artisans du pays.

Une économie tributaire des politiques commerciales et douanières du Nigeria, principal pays partenaire

L'économie béninoise est profondément influencée par les politiques commerciales de ses voisins. En effet, bien que le Bénin se compte parmi les pays les plus pauvres, sa position géographique fait de lui l'un des principaux centres

commerciaux d'Afrique. Le pays offre un corridor de transit idéal pour les marchandises des pays du Golfe de Guinée à destination du Togo ou du Nigeria et le port de Cotonou constitue un débouché maritime important pour les pays enclavés de la zone sahélienne (Mali, Niger, Burkina Faso ou Tchad).

Le Bénin fait partie de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et bénéficie à ce titre du tarif extérieur commun de la zone, permettant d'harmoniser les tarifs douaniers et d'éliminer les barrières non tarifaires. Ceci ne l'empêche pas néanmoins d'avoir des échanges fortement orientés vers le Nigeria (qui n'est pas membre de l'UEMOA), qui est de fait le premier partenaire commercial du Bénin. La santé économique du pays est donc fortement influencée par les aléas de la politique douanière de son voisin, et subit de plein fouet les restrictions à l'importation décidées unilatéralement par le Nigeria comme ce fut le cas, en 2004 notamment, où de telles restrictions avaient été décidées pour 44 produits d'origine béninoise. Elle est également affectée par le caractère illicite d'une partie du commerce des hydrocarbures entre les deux pays, ce qui a pour conséquence que certains actifs abandonnent leurs unités de production ou de culture vivrière pour s'adonner à un trafic profitable à court terme et toléré par les autorités des deux pays³. Les perspectives sont néanmoins globalement positives. L'imprévisibilité de la filière du coton devrait amener une diversification agricole progressive et les relations avec le Nigeria devraient se normaliser au cours de l'année 2006.

Une économie marquée par la persistance de la pauvreté

Les performances économiques enregistrées par le Bénin ne semblent pas atténuer les problèmes de pauvreté qui persistent dans le pays. Le Bénin compte environ un tiers de sa population vivant sous le seuil de pauvreté national⁴ et son classement en termes de développement humain laisse entrevoir des performances contrastées. Ainsi, bien que l'IDH⁵ du pays suive globalement une tendance à la hausse (passant de 0,304 en 1975 à 0,368 en 1990 pour atteindre 0,431 en 2003), le Bénin demeure classé parmi les vingt pays les plus pauvres, se classant au 162^{ème} rang sur 177 pays en 2003⁶.

Ce paradoxe s'explique notamment par le maintien de

fortes inégalités au sein du pays et une mauvaise redistribution des fruits de la croissance. Une étude de la pauvreté entre 1999-2000 et 2002 montre en effet que la réduction de la part des personnes vivant sous le seuil de pauvreté (passée de 29,3 % en 1999-2000 à 28,5 % en 2002) n'a pas empêché l'aggravation de la pauvreté au niveau global (augmentation de 77 % entre les deux

périodes) et plus particulièrement en zone urbaine. Cette étude met également en évidence une dégradation dans la « profondeur » de la pauvreté, indice qui a augmenté de 30 % entre les deux périodes et qui indique que le revenu des pauvres est de plus en plus loin du seuil observé.

Tableau 2. Evolution de la pauvreté au Bénin de 1999-2000 à 2002 (en %)

Milieu	1999-2000			2002		
	Incidence ⁷	Profondeur ⁸	Gravité ⁹	Incidence	Profondeur	Gravité
Urbain	23,3	6,9	3	23,6	10,7	6,9
Rural	33	9,4	3,9	31,6	11	5,8
Total	29,3	8,4	3,5	28,5	10,9	6,2

Source : INSAE, Questionnaire sur les indicateurs de bien-être de base 2003¹⁰

La pauvreté est essentiellement rurale (les taux de profondeur et de gravité s'étant respectivement dégradés de 55 % et de 130 %) et s'explique, entre autres, par une agriculture qui n'a pas les moyens de se mécaniser et, par ce biais, d'augmenter significativement sa productivité. Elle touche aussi de plus en plus les grandes villes en raison de la dégradation de la situation sur le marché du travail et des migrations.

Le Bénin s'est pourtant engagé dès les années 1980 dans un certain nombre de réformes conjointement avec les

institutions de Bretton Woods. Le pays, classé parmi les pays les moins avancés, bénéficie de l'initiative PPTTE (initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés), dont le point d'achèvement a été atteint dès la fin du mois de mars 2003, étape à partir de laquelle le processus d'annulation de la dette multilatérale a été déclenché. Il a par ailleurs conclu, au titre de ce programme, une Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et de la Croissance (FRPC) d'un montant de 6,19 millions de DTS¹¹ (soit environ 9 millions de dollars) avec le FMI au mois d'août 2005.¹²

2.2 Un système éducatif en recherche d'amélioration

Par le passé, le secteur éducatif du Bénin était l'un des meilleurs sinon le meilleur en Afrique sub-saharienne.¹³ Ainsi en 1952, le pourcentage des scolarisés par rapport à la population totale était de 2,7 % dans le Dahomey de l'époque contre 2 % au Sénégal et 1,6 % en Côte d'Ivoire. En 1990, le taux d'alphabétisation du Bénin se chiffrait à 23,45 % contre 54 % en Côte d'Ivoire et 48 % au Sénégal. Cette perte de vitesse du Bénin, autrefois considéré comme le « quartier latin de l'Afrique au sud du Sahara »¹⁴, serait due, selon l'auteur de la « bombe démographique », au manque de soutien financier de l'Etat, à la détérioration progressive des

infrastructures, à l'insuffisance des salles de classe, à la pénurie du corps enseignant et au manque de fournitures scolaires.

Les indicateurs portant sur la scolarisation et l'alphabétisation actuelle au Bénin laissent entrevoir des améliorations significatives. Selon les données de la Banque mondiale, le taux d'alphabétisation est passé de 26 % en 1990 à 40 % en 2002. Le taux brut de scolarisation dans le primaire a fortement augmenté et excède depuis 1998 le taux moyen observable en Afrique subsaharienne (Afrique du Sud et Nigeria exclus).

Tableau 3. Taux brut de scolarisation dans le primaire¹⁵ (en%)

	Total			Hommes			Femmes		
	1990	1998	2001-02 ¹⁶	1990	1998	2001-02	1990	1998	2001-02
Bénin	59	83	109	78	100	127	39	65	92
Afrique subsaharienne (Afrique du Sud et Nigeria exclus)	64	73	86	72	77	93	59	64	80

Source : Banque mondiale, (2005), African Development indicators, Washington, D.C.

NB : Cet indicateur peut être supérieur à 100 % du fait des redoublements et des entrées précoces ou tardives de certains enfants.

Si l'on rapproche de ces chiffres le taux net de scolarisation, on se rend compte d'un certain écart qui témoigne soit d'une scolarisation tardive soit de redoublements fréquents.

Les données disponibles laissent supposer que cette amélioration du taux de scolarisation des enfants béninois

s'est faite au détriment d'une certaine qualité de l'enseignement, le nombre d'enfant par enseignant étant passé de 53 à 62 entre 1998 et 2002, ce en quoi le pays dépasse largement la moyenne de l'Afrique subsaharienne, où ces chiffres atteignent respectivement 39 et 47 élèves par enseignant.

Tableau 4. Taux net de scolarisation dans le primaire¹⁷ (en %)

	Total			Hommes			Femmes		
	1990	1995	1999-2002 ¹⁸	1990	1995	1999-2002	1990	1995	1999-2002
Bénin		60	71		75	84		44	58
Afrique subsaharienne (Afrique du Sud et Nigeria exclus)	49		53	53		57	45		49

Source : Banque mondiale, (2005), African Development indicators, Washington, D.C.

Les chiffres de l'INSAE, bien que différents de ceux de la Banque mondiale, traduisent cette même tendance. On constate une amélioration constante du taux brut de scolarisation, majoritairement imputable à la progression de l'accès au cours initial (le taux brut d'admission au cours

initial étant passé de 66 % à 100 % en dix ans). Ces évolutions sont néanmoins à nuancer par un taux de survie¹⁹ relativement faible (50 % en 2004) et un taux de redoublement élevé (23,62 % en 2003).

Tableau 5. Évolution des taux de scolarisation 1994-2004

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Taux brut de scolarisation	62%	65%	68%	71%	75%	77%	81%	85%	92%	94%	96%
Taux brut d'admission											
au cours initial	66%	70%	71%	79%	81%	87%	93%	94%	99%	100%	
Taux de survie	39%	43%	45%	44%	49%	47%	47%	45%	46%	51%	50%

Source : Tableau de bord social - Observatoire du changement social, INSAE, 2005 (données actualisées DPP/MEPS)²⁰

Le Bénin ne ménage pas ses efforts pour améliorer l'éducation. Signataire de la déclaration des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le pays s'est engagé à développer une stratégie dans huit domaines clés, dont celui de l'éducation. Il s'est ainsi fixé pour objectif dans le cadre de son plan décennal pour l'éducation, d'assurer l'enseignement primaire pour tous les enfants de la classe d'âge concernée d'ici à 2015. L'atteinte

de cet objectif est d'autant plus important que le niveau de scolarité est un facteur de dynamisation du secteur informel et que ceux qui atteignent la fin de l'éducation primaire ont le double avantage de pouvoir accéder au diplôme du certificat de qualification professionnelle (CQP) et d'augmenter leurs chances de développer des activités de production et de services à la fois plus productives et plus rentables.

2.3 Un marché du travail en dérive vers l'informel

Les informations disponibles sur la situation globale de l'emploi au Bénin sont tirées du rapport commun entre le ministère du Plan et la Banque mondiale²¹ et du Plan décennal de développement du secteur éducatif²². Par ailleurs, le rapport de la Banque mondiale sur l'« Evaluation du climat des investissements »²³ contient quelques chiffres et analyses sur la situation de l'économie formelle actuelle, et l'enquête statistique 1-2-3 réalisée dans les principales agglomérations des sept Etats membres de l'UEMOA²⁴ rend compte des résultats d'une enquête très détaillée réalisée sur le secteur informel de la ville de Cotonou.

2.3.1. Un fort taux d'activité lié à un niveau de chômage en régression

Selon le plan décennal de décembre 2005, les évolutions dans le domaine de l'emploi sont globalement mitigées. Le taux global d'occupation de la population béninoise a diminué entre 1992 et 2002, passant de 67,7 % à 63,8 %, tandis que l'on observe une forte augmentation de la proportion des travailleurs indépendants, celle-ci étant passé de 60,5 % en 1992 à 70,2 % en 2002.

Ce phénomène, rapproché d'un taux de chômage relativement faible (0,7 % en 2002) et en régression chez les primo demandeurs d'emploi (qui est passé de 1 % en 1992 à 0,4 % en 2002), témoigne du glissement croissant de l'économie béninoise vers l'informel.

Il faut souligner par ailleurs que les efforts du Bénin relatifs à l'accès à l'éducation pour tous et à l'allongement de la

scolarisation ont entraîné une diminution du taux d'activité des moins de 20 ans, qui est passé de 63 % en 1992 à 49,8 % en 2002, et de la proportion d'apprentis, qui est passée de 7 % à 5,2 % sur la même période.

Le défi majeur à relever demeure l'amélioration de la productivité dont l'un des leviers majeurs est la formation et l'instruction des producteurs. Or, le plan décennal souligne que les deux secteurs principalement créateurs de richesse au Bénin, à savoir le commerce et l'agriculture, sont dominés par une majorité d'analphabètes (respectivement 74 % et 85 %). L'accroissement de l'accès à l'alphabétisation et à la formation devrait donc avoir des conséquences immédiates sur la croissance du pays et ainsi sur la réduction de la pauvreté.

2.3.2. Un fort taux d'occupation des enfants non scolarisés et déscolarisés

On constate un nombre élevé d'enfants âgés de 6 à 9 ans déclarés en activité économique. Les chiffres du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH3)²⁵ indiquent qu'en 2002, 26 % des enfants sont au travail. Le phénomène est largement rural puisque 81 % des enfants occupés de cette tranche d'âge se trouvent en milieu rural contre 19 % en milieu urbain. Il touche davantage les filles que les garçons (55 % contre 45 %). En 2002, les enfants occupés en âge de scolarisation représentent près de 49 % d'une tranche d'âge.

Globalement 31,6 % des enfants sont occupés en milieu rural contre 14,7 % en milieu urbain. 99 % d'entre eux

exercent leur activité dans le secteur informel, essentiellement dans l'agriculture et le commerce, où ils travaillent principalement en tant qu'aides familiaux. Parmi

ces enfants travailleurs, 10 % de l'échantillon analysé se déclarent à leur propre compte.

Tableau 6. Occupation des enfants de 6 à 9 ans selon le sexe et le milieu de résidence

Statut Occupation	Ensemble	Sexe		Milieu de résidence	
		Masculin	Féminin	Urbain	Rural
Elève	484 533	270 336	214 197	206 768	277 765
Occupé	235 104	105 562	129 542	44 577	190 527
Autre inactif	94 845	44 149	50 696	26 088	68 757
Non déclaré	92 435	42 975	49 460	25 761	66 674
Ensemble	906 917	463 022	443 895	303 194	603 723

Source : INSAE ; RGPH3, Novembre 2003²⁶

2.3.3. Une population active essentiellement agricole et informelle

Selon la dernière étude de la Banque mondiale, la population active du Bénin a été estimée en 2004 à environ 3,1 millions d'actifs sur une population totale de 8,2 millions d'habitants et la part de marché du travail formel à 3 % par rapport à l'ensemble des emplois²⁷. Selon ce même rapport, le secteur agricole occupe 56 % de la population active contre 33 % pour le secteur du commerce, des services et des transports et 11 % pour l'industrie.

L'analyse réalisée conjointement par le ministère du Plan et la Banque mondiale, bien que renvoyant à des données de la décennie précédente, permet d'affiner l'identité des actifs occupés. Analysant pour l'année 1997 la population résidente du Bénin (dix années et plus) selon la situation professionnelle, elle met en lumière la « structuration informelle » de l'emploi béninois. La présence massive des actifs indépendants suivie par celle des aides familiaux rend compte en effet, à l'instar de ce qui se passe dans tous les pays, de l'absence de séparation qui existe, dans l'économie non structurée, entre les activités du ménage et les activités professionnelles.

Tableau 7. Population résidente du Bénin (dix ans et plus) selon le type d'occupation en 1997

	Effectifs	%
Employeurs	7 554	0,3
Indépendants	1 473 272	59
Salariés permanents	88 485	3,54
Salariés temporaires	41 934	1,68
Coopératives	4 600	0,18
Aides familiaux	598 410	23,96
Apprentis	175 751	7,04
Autres	44 815	1,79
Non déclarés	62 456	2,5
Ensemble	2 053 128	100

Source : INSAE volume 1, Résultats estimatifs RGPH2²⁸

Selon le plan décennal de développement, 97,3 % de femmes contre 92,7 % d'hommes sont occupés dans le secteur informel. Il en ressort que le poids du secteur informel est loin de régresser, puisqu'il occupait 86 % de la population active en 1979 et 92,9 % de celle-ci en 1992. Le rapport sur la politique nationale de formation professionnelle continue²⁹ précise par ailleurs que pour cette période, 36 000 emplois ont été créés annuellement dans le secteur informel, ce qui équivaut à un taux de croissance annuel moyen de 9,8 %.

L'accroissement significatif de ce secteur peut être imputé, au moins partiellement, aux politiques d'ajustement structurel menées au cours des années 1990, les privatisations et coupes dans la fonction publique qui en ont résulté n'ayant laissé d'autre choix à un grand nombre de Béninois que de s'investir dans l'économie informelle. La stagnation des activités salariées (environ 5 %) qui s'en est suivie traduit les difficultés rencontrées par le secteur moderne pour prendre la relève de l'Etat dans le domaine de la création d'emplois. Le secteur informel offre donc aux Béninois un moyen de subsistance, bien qu'il s'agisse majoritairement d'activités précaires, dans un contexte économique peu dynamique.

L'analyse du ministère du Plan et de la Banque mondiale donne par ailleurs des indications précises sur

l'emploi dans le secteur agricole et dans le secteur moderne.

- Tout en confirmant que le secteur agricole reste le principal pourvoyeur d'emploi du Bénin (55,9 % de la population active), elle montre que la population active agricole est essentiellement masculine (68 % d'hommes), plutôt jeune (50 % a moins de 30 ans), en sous-emploi (4,5 heures par jour de travail) et avec des revenus très inégaux selon qu'elle pratique des cultures de rente (essentiellement le coton), des cultures vivrières ou le commerce de bétail. Il existe ainsi des écarts de revenus de 1 à 4 selon les zones identifiées.
- En ce qui concerne le secteur moderne, hors administration, l'affinement des emplois par branche d'activité met en lumière la prédominance globale de la branche « commerce » qui est suivie, en nombre d'emplois offerts, par les transports, les services, le textile et le bâtiment et travaux publics.

2.3.4. Un emploi urbain très informel, très occupé et très féminisé

L'enquête 1-2-3 réalisée dans les sept capitales de l'UEMOA permet tout à la fois d'avoir des données récentes et comparables au niveau de l'Afrique de l'Ouest sur la situation de l'emploi urbain, représenté dans le cas présent par la population de Cotonou.

Tableau 8. Emploi principal par secteur institutionnel en 2001

Emploi principal par secteur institutionnel	Cotonou	UEMOA
Administration publique (en %)	6,3	6,6
Entreprises publiques (en %)	2,2	1,8
Secteur privé formel (en %)	9,9	14,2
Secteur informel (en %)	80,3	76,2
Secteur associatif (en %)	1,3	1,2
Nombre d'heures ouvrées par semaine	46,5	47,5
Taux de salarisation (en %)	24,7	34,6
Taux de pluriactivité (en %)	9,2	5,9

Source : Enquêtes 1-2-3 UEMOA 2001-2003, Jumbo avril 2005, données tirées du rapport de Leenhardt, B. (2005), *Le poids de l'informel en UEMOA, premières leçons en termes de comptabilité nationale des enquêtes 1-2-3 de 2001-2003*, Rapport AFD.

Les données disponibles sur la répartition des emplois par secteur institutionnel confirment d'abord la part prépondérante du secteur informel entrevue dans l'enquête de 1997. Analysée au niveau urbain, cette part atteint plus de 80 % des emplois, pourcentage qui serait certainement beaucoup plus élevé si on y incluait le secteur agricole. Ce taux excède la moyenne observable dans les autres capitales de l'UEMOA, où il atteint 76,2 % (il n'y a qu'à Lomé, capitale du Togo, où ce taux dépasse celui observable à Cotonou, le secteur informel y pourvoyant 81 % des emplois) et montre, s'il en était besoin, le caractère non structuré du marché du travail béninois.

Les données de l'enquête indiquent également la taille du secteur formel en milieu urbain et la répartition des emplois à l'intérieur de ses différentes composantes. L'ensemble représente 18,4 % de l'emploi global si on y inclut l'administration et 12,1 % si on ne retient que le secteur formel au sens économique du terme, ce qui permet d'affirmer, au regard des données Banque mondiale de 2005, que le secteur formel est

essentiellement urbain et largement concentré à Cotonou.

Le taux de chômage au sens du BIT est largement inférieur à Cotonou que dans les autres capitales de l'UEMOA, puisque ce taux y atteint 5,5 % contre 11,4 % en moyenne pour l'UEMOA. Il confirme ainsi le fort taux d'activité souligné par le Plan décennal. Même lorsque l'on regarde le taux de chômage élargi, pour lequel les chômeurs découragés sont pris en compte, ce taux reste inférieur à celui observable en moyenne dans les capitales de l'UEMOA, puisqu'il atteint 25,1 % à Cotonou contre 28,7 % en moyenne dans les capitales de l'UEMOA. Le principal défi du Bénin ne se situe donc pas tant dans la sous-occupation des actifs, qui se traduirait par un taux de chômage élevé, mais bien plus dans le sous-emploi, puisqu'on observe un taux de sous-emploi invisible - concernant les travailleurs dont la rémunération est inférieure au salaire minimum local et se traduisant généralement par un volume d'heures de travail élevé - plus important que la moyenne observable dans les autres capitales de l'Union.

Tableau 9. Le marché du travail à Cotonou : activité, chômage et emploi

	Cotonou (2001)	UEMOA
Taux d'activité (10 ans et plus) (%)	59,9	58,7
Taux d'activité des hommes (%)	58,8	65,3
Taux d'activité des femmes (%)	60,9	52,5
Nombre de chômeurs (déf. BIT) ³⁰	20 400	65 786 (moy.)
Taux de chômage (déf. BIT) (%)	5,5	11,4
Taux de chômage au sens large 1 (%) ³¹	6,8	15,9
Taux de chômage au sens large 2 (%) ³²	25,1	28,7
Taux de sous emplois visible (%) ³³	13,4	14,3
Taux de sous emplois invisible (%) ³⁴	61,1	55,2

Source : Enquêtes 1-2-3 UEMOA 2001-2003, Jumbo avril 2005, données tirées du rapport de Leenhardt, B. (2005), *Le poids de l'informel en UEMOA, premières leçons en termes de comptabilité nationale des enquêtes 1-2-3 de 2001-2003, Rapport thématique, AFD.*

A Cotonou, comme dans de nombreuses capitales de pays en voie de développement, la population est jeune et le phénomène migratoire est important (38 % de la population de Cotonou). Le taux d'activité des personnes à partir de dix ans atteint les 59,9 %, avec un taux d'activité des femmes excédant celui des hommes (respectivement 60,9 % contre 58,8 %), ce en quoi Cotonou est unique puisque ce phénomène n'est observable dans aucune des six autres capitales de l'UEMOA.

2.3.5. Un emploi pris dans la trappe de « l'informel nigérian »

Il ne fait pas de doute que la dérive du marché du travail béninois vers l'informel est renforcée par plusieurs différences structurelles entre le Bénin et le Nigeria (ampleur et compétitivité du marché nigérian, politique de protectionnisme du grand voisin, disparités monétaires) qui intensifient le flux d'échanges entre les deux pays et facilitent essentiellement le trafic illicite des produits pétroliers et des divers objets de grande consommation vendus à la vue et au su de tous dans les rues de Cotonou. Comme le démontre l'étude du laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale (LARES), « le fonctionnement de l'économie béninoise n'a jamais reposé sur une politique de production, mais au contraire sur une politique de service accordant une place prépondérante au commerce et à la spéculation »³⁵. Il convient donc, si l'on veut faire évoluer le marché du travail vers des activités

plus structurées et plus stables, d'exploiter les alternatives productives existantes au Bénin et de s'orienter prioritairement vers des créneaux porteurs d'emploi et de création de richesse tant dans l'agriculture que dans l'industrie, le commerce et les services. Ces créneaux ont été identifiés par les divers interlocuteurs rencontrés au cours de l'enquête. Néanmoins, le fait que les Béninois captent des rentes en provenance du Nigeria aspire le marché du travail vers des activités à profitabilité immédiate, empêche le développement d'une véritable vision stratégique et ne permet pas de structurer des emplois à la fois plus stables et plus qualifiés.

Les données disponibles sur la réalité économique et sociale du pays offrent du Bénin une image contrastée. Elles mettent en avant le potentiel d'un pays qui possède des richesses naturelles sans pour autant les exploiter de manière suffisante et rentable et éviter les pièges de la dépendance économique et commerciale par rapport à son grand voisin nigérian. Elles montrent par ailleurs une société qui dérive de plus en plus vers l'informel tout en mettant en œuvre un niveau d'activité et un effort de scolarisation qui semblent lui permettre de lutter efficacement contre la dérive constatée. Le constat de la capacité du secteur informel à s'organiser et à prendre en main les moyens de sa propre montée en compétences renforce l'image d'un pays qui a la capacité sinon la volonté de relever les défis auxquels il est confronté.

3. L'approche « institutionnelle » de la formation en secteur informel

Les résultats de l'enquête terrain mettent clairement en évidence que la formation professionnelle en secteur informel béninois présente la double particularité de pouvoir s'appuyer sur une structuration organisationnelle du secteur qui a mis la formation des artisans et des apprentis au centre de ses préoccupations, et sur la mise en œuvre d'une politique publique de formation qui concerne tout autant les unités de production informelles que les entreprises du secteur moderne. Il existe de fait au Bénin une vision unifiée des dispositifs de formation et de qualification à mettre en œuvre dans les secteurs de

l'économie structurée et non structurée, et cette vision prend sa source dans la coopération volontariste mise en œuvre entre tous les acteurs publics et privés, nationaux et internationaux, pour adapter ces dispositifs aux besoins d'évolution du pays.

C'est cette vision unifiée, née de la coopération entre tous les acteurs, qui a permis au Bénin de créer une véritable dynamique de réforme et qui a permis au pays de réaliser en quatre années un parcours que d'autres pays voisins ne sont pas arrivés à finaliser dans un laps de temps beaucoup plus long.

3.1. La dynamique organisationnelle des acteurs béninois

« La conférence nationale des forces vives de la Nation de février 1990 a consacré la démocratie comme mode d'organisation politique du Bénin. Ce choix a favorisé les élans d'organisation des forces vives de la nation tant politiques, qu'économiques et sociales »³⁶. Le secteur informel et, plus particulièrement, les artisans ne sont pas restés en marge de cette dynamique d'organisation.

3.1.1. Le rôle structurant de la fédération nationale des artisans du Bénin

Les artisans béninois se sont structurés, à partir de 1993, dans le cadre de la Fédération nationale des artisans du Bénin (FENAB) qui a mis en place tout un réseau associatif local et national.

Durant la première étape de sa constitution (1993-1996), la FENAB a invité des artisans individuels à devenir membres de la fédération. Elle a, par la suite, compris que l'organisation ne devait pas d'abord agréger des membres individuels, mais susciter et rassembler des associations

professionnelles d'artisans. Elle a ainsi fédéré 112 associations en 1996.

La FENAB s'est ensuite posée la question de sa couverture nationale. Avec l'aide du Bureau d'appui aux artisans ou BAA (coopération suisse), elle a mis en place une structure d'animation et de coordination allant du national au local et du local au national : collectif communal, structure départementale, assemblée générale, bureau national (15 membres). La fédération regroupe aujourd'hui 1010 associations dans tout le Bénin. Ces associations rassemblent entre 25 et 500 membres chacune. Elles sont réparties en 11 branches professionnelles, comportent 80 collectifs (un dans chacune des 77 communes dont quatre à Cotonou) et totalisent à ce jour 47 680 artisans.

La FENAB a ciblé son action sur la formation professionnelle et a établi des comités chargés de la formation à tous les échelons de l'organisation. Elle fait en sorte que les besoins de compétences des artisans soient

connus et traduits en demande de formation, tant au niveau de la formation initiale (apprentissage des jeunes) que de la formation continue (au profit des maîtres artisans comme des associations d'artisans).

Le ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme a décidé de renforcer la dynamique organisationnelle des artisans en publiant en décembre 2005 un arrêté établissant un cadre de concertation appelé « Table de partenariat ». Cette Table regroupe les trois pôles d'acteurs que sont les organismes publics, les acteurs des structures d'appui et les organisations professionnelles d'artisans, afin de favoriser une meilleure collaboration et mobilisation entre eux et de développer le maximum de synergies d'action sur le terrain.

3.1.2. L'action régulatrice des pouvoirs publics

Si la FENAB est l'acteur majeur de la structuration du secteur informel, son action se situe dans un environnement institutionnel qui a accompagné et réglementé cette structuration.

Ainsi, dès 1994, le programme de relance du secteur privé promu par le gouvernement a prévu un certain nombre d'actions en faveur de l'artisanat, dont la création de chambres interdépartementales de métiers ou CIM, l'élaboration d'un schéma directeur de développement de la micro-entreprise et de l'artisanat et la consolidation et l'extension des systèmes d'appui aux micro-entreprises urbaines et rurales³⁷. La création des chambres de métiers a été actée par le décret n° 2003-557 du 24 décembre 2003. Il en existe trois aujourd'hui à Atocora-Donga, Borgou Alibori et Collines-Zou.

Un Code de l'artisanat a été institué par la loi n° 98-037 du 22 novembre 2001. Il définit les différents statuts des artisans (maître, apprenti et ouvrier), liste les branches d'activités artisanales qui structurent le secteur informel et fixe les conditions d'ouverture et d'exercice des activités artisanales.

3.1.3. La responsabilité des acteurs sociaux en secteur informel

Le Bénin présente la particularité d'avoir inscrit le secteur informel dans le champ de compétences des partenaires sociaux. Ainsi dans le préambule de la Convention collective générale du Travail applicable à l'ensemble des entreprises du Bénin³⁸, il est précisé que les organisations syndicales représentant les employeurs et tous les travailleurs du Bénin doivent œuvrer « en vue du développement de la production économique et d'une juste répartition du revenu national » et améliorer le niveau de vie des travailleurs et leurs conditions de travail notamment « par la rationalisation et le développement de la formation professionnelle ». Les travailleurs du secteur informel sont tout autant visés par cette Convention que le secteur des entreprises formelles.

Les responsabilités des employeurs comme des syndicats vis-à-vis de la formation professionnelle en secteur informel ont trouvé leur concrétisation dans le rôle qui leur a été donné au sein du FODEFCA. Ils ont, en effet, la responsabilité, dans le cadre du comité tripartite de gestion du Fonds, de promouvoir, évaluer, sélectionner et financer, en lien avec les pouvoirs publics, les actions de formation et de perfectionnement de la main d'œuvre en cours d'emploi ainsi que les formations en alternance et en apprentissage qui sont essentiellement réalisées en secteur informel. Ils ont de même pour mission, dans le cadre du Fonds, d'appuyer les entreprises, artisans et opérateurs économiques des secteurs moderne et informel, regroupés ou non au sein d'organisations professionnelles, en vue de les aider à définir leurs besoins de formation et de perfectionnement et à élaborer leurs plans et programmes de formation.

Un accord signé en octobre 2005 entre le Conseil national du patronat, la Fédération nationale des artisans et les trois organisations syndicales représentatives des travailleurs (la Confédération des syndicats autonomes (CSA), la Confédération des syndicats des travailleurs du Bénin (CSTB) et l'Union nationale des syndicats des travailleurs du Bénin (UNSTB)) renforce la volonté des

partenaires sociaux d'assurer de manière décisive et efficace l'accès de tous à la formation tout au long de la vie.

L'intervention coordonnée de tous les acteurs politiques, économiques, sociaux et professionnels dans la

dynamique organisationnelle du secteur informel et notamment dans la mise en place d'une expression par les collectifs artisanaux de leurs propres besoins de formation explique pourquoi le Bénin a choisi, différemment des autres pays enquêtés, une approche institutionnelle de la formation professionnelle en secteur informel.

3.2. Une vision globale et unifiée de la réforme

La dynamique organisationnelle du secteur informel va de pair avec une structuration des politiques publiques de formation professionnelle qui concerne tout à la fois les deux secteurs de l'économie. Le Bénin présente ainsi la particularité d'avoir une approche globale de la qualification des acteurs économiques. La prise en main par les artisans de leurs propres besoins de formation ainsi que le rôle dévolu aux partenaires sociaux expliquent en grande partie cette approche. Le résultat en est que les transformations en cours des dispositifs de formation en milieu artisanal sont en train de bousculer l'ensemble du système de formation formelle.

3.2.1. Les grandes étapes d'une politique intégrée de formation professionnelle

Le système actuel d'éducation et de formation date de la période de renouveau de l'ère démocratique des années 1990. Il est l'aboutissement d'une histoire qui a connu « l'école nouvelle » du gouvernement révolutionnaire (1974-1989), qui avait elle-même succédé à « l'école post indépendance » fortement inspirée du modèle français (1962-74)³⁹. Il se situe dans la suite des Etats généraux de l'Education d'octobre 1990 et de la Table ronde des partenaires du développement économique et social du Bénin qui s'est tenue à Genève en avril 1992. Cette Table ronde a notamment défini, en complément des objectifs d'éducation, la nécessité de renforcer le cadre institutionnel des mesures à mettre en œuvre, de développer la formation technique et professionnelle, de développer et rationaliser l'éducation non formelle et de développer l'alphabetisation. Le secteur informel faisait donc partie des priorités retenues.

En application de cette stratégie globale, le pays amorce dès 1995 la mise en place d'un dispositif de formation continue orienté par la demande. Il se dote en décembre 1998 d'une politique nationale de formation professionnelle ayant pour but de préparer les jeunes à entrer dans la vie active et, plus particulièrement, d'améliorer et de développer le système d'apprentissage traditionnel en vue de l'intégrer dans un système global de formation et d'insertion professionnelle. Il est à noter que la définition de cette politique contient une analyse précise des différents secteurs économiques et souligne le poids dominant dans toute l'économie du Bénin de l'activité informelle. Elle précise à ce propos que « la formation professionnelle continue devra œuvrer à la mise à niveau des opérateurs économiques de manière à ce qu'ils tirent le meilleur profit de leurs activités ». Figurent également parmi les mesures de la politique nationale celle relative à la lutte contre le chômage, le sous-emploi et la pauvreté par le développement quantitatif et qualitatif des emplois productifs.

Fin 1998, la direction des enseignements technique et professionnel (DETP) entreprend, avec l'aide de la coopération allemande (GTZ), une réflexion sur la réorganisation de sa politique qui débouche fin 2001 sur un « document de politique et d'orientation portant sur la réforme de l'ETFP » approuvé par le Conseil des ministres, sur la création du ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle et sur la mise au point d'un plan d'action qui est toujours en cours. Une place primordiale est reconnue à la formation continue et à l'apprentissage, ce qui a conduit à scinder la DETP en deux

entités : une direction de l'Enseignement technique (DET), qui a la tutelle des établissements, et une direction de la Formation et de la Qualification professionnelle (DFQP), qui est en charge de la formation continue et de l'apprentissage.

Début 1999, un décret portant approbation des statuts du FODEFCA met en place un système de collecte et d'allocation des ressources qui valide l'approche unifiée du développement de la formation en secteur formel et informel au travers des objectifs qui lui sont fixés : financer les actions de formation continue et d'apprentissage, appuyer les entreprises, artisans et opérateurs économiques des secteurs moderne et informel, soutenir les opérateurs de formation intervenant dans l'ensemble du champ économique... Bien que financé par une dotation budgétaire annuelle et non, comme requis par la plupart des acteurs économiques et sociaux, par l'affectation directe de la taxe d'apprentissage qui aurait l'avantage de pérenniser ses moyens de financement, le FODEFCA achève de rendre crédibles les orientations politiques en place en leur donnant des moyens limités mais réels de mise en œuvre. La part des ressources du Fonds affectée au financement des actions de formation a régulièrement progressé de 25 % en 2002 (première année d'activité) à 43 % en 2003, à 59 % en 2004 et à 70 % en 2005. Il semblerait que, malgré le départ de la Banque mondiale qui a abondé les ressources du Fonds jusqu'en 2005, les moyens consacrés au financement de la formation seraient en augmentation sensible.

La constitution du nouveau gouvernement qui a fait suite aux élections présidentielles de 2006 a transformé le ministère existant en ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle. L'enquête terrain s'est déroulée au moment de la définition du champ des compétences du nouveau ministère. Différents responsables ont exprimé leurs inquiétudes sur les priorités et moyens qui seront affectés à la formation professionnelle, en comparaison à l'attention qui sera inmanquablement focalisée sur le champ universitaire.

3.2.2. La réforme en cours de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

La formation professionnelle au Bénin est entrée dans un

processus de réforme qui a été défini à la fois par le document de politique et d'orientation de 2001 et par le plan d'action pour la mise en œuvre de la réforme chargé d'en détailler la mise en œuvre. Les grandes lignes de cette réforme concernent essentiellement la professionnalisation des formations initiales de l'enseignement technique et professionnel (ETFP), l'introduction d'un système d'apprentissage de type dual dans le système de l'ETFP et l'élargissement des offres de l'ETFP en formation professionnelle continue.

La professionnalisation des formations initiales de l'ETFP⁴⁰

L'enseignement technique comporte 15 établissements publics qui ont scolarisé 10 984 élèves en 2003/2004 et 112 établissements privés qui ont scolarisé 17 400 élèves durant la même année. Ces derniers sont prioritairement présents dans le tertiaire alors que les établissements publics offrent des formations dans les domaines des sciences et techniques soit industrielles, administratives, agricoles ou biologiques et sociales. Le premier cycle qui accueille les jeunes issus de la 5ème prépare essentiellement au certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Le deuxième cycle qui accueille les titulaires du brevet d'études du premier cycle (BEPC) prépare aux différents diplômes de techniciens mais également dans certains cas au baccalauréat G.

Le constat de l'inadéquation de l'offre de formation aux réalités du marché du travail, notamment pour les nouveaux métiers pour lesquels il n'existe aucune formation, et celui de l'absence d'une formation pratique censée compléter la formation théorique sont, entre autres, à l'origine des orientations de la réforme. Celle-ci prévoit la professionnalisation des formations initiales et l'introduction de nouvelles filières porteuses d'emplois. Elle prévoit également l'élargissement du champ de compétences des établissements publics de l'ETFP (une loi d'orientation est en cours de discussion pour leur donner plus d'autonomie).

La rencontre, au cours de l'enquête terrain, avec plusieurs chefs d'établissement a permis de constater que ceux-ci souhaitaient que la réforme aboutisse à un partenariat étroit école/entreprises/artisanat et à une véritable pédagogie de l'alternance de l'ensemble du dispositif de l'ETFP.

Le plan d'action de mise en œuvre d'un apprentissage de type dual

L'apprentissage reste le mode de formation le plus développé au Bénin. En 2005, on estimait à 200 000 le nombre de jeunes apprentis ayant été formés (150 000 en 1998, ce qui équivalait à dix fois l'effectif des élèves de l'enseignements technique et professionnel). L'apprentissage s'adresse tout particulièrement aux jeunes déscolarisés et aux populations dont l'accès à la formation formelle est plus difficile. Il concerne avant tout les métiers du secteur artisanal. Il joue en cela un rôle central puisque c'est à lui seul que revenait, jusqu'à la réforme de l'ETFP, la tâche de former ce grand nombre de jeunes, rôle d'autant plus important dans un contexte de pression socio-démographique, où 45,8 % de la population a moins de 14 ans. Encadré par un contrat de travail écrit ou verbal tripartite (entre le patron, l'apprenti et les parents de l'apprenti) à titre payant, l'apprentissage équivaut à une formation sur le tas réalisée au moyen de la répétition quotidienne de tâches de production.

Les réformes introduites en 2001 ont permis de faire évoluer le dispositif d'apprentissage actuel vers un apprentissage de type dual, dans lequel les entreprises et l'Etat, au travers d'établissements de formation, se partagent la responsabilité de formation. Comme a permis de le constater l'enquête terrain, 292 apprentis ont obtenu pour la première fois en 2006 le diplôme national du CQP ou certificat de qualification professionnelle. Ce diplôme a été introduit en 2005. Il est obtenu après une formation en centre (600 heures) et dans une entreprise ou chez un maître artisan. Il atteste d'un niveau de qualification pratique et théorique correspondant à celui d'un ouvrier qualifié.

La réforme doit également aboutir à la délivrance du CQM ou certificat de qualification au métier. C'est un diplôme qui attestera du niveau de qualification pratique et professionnelle d'un apprenti ou d'un artisan et sera délivré par l'Etat et la Fédération nationale des artisans. Il est à terme voué à remplacer le certificat de libération utilisé jusqu'à maintenant dans le secteur de l'artisanat.

La réforme prévoit également la création d'une pré-

professionnalisation des déscolarisés du primaire afin de leur permettre de garder les acquis de leur scolarité, si possible de les compléter, et ainsi de pouvoir entrer dans le système d'apprentissage de type dual avec un maximum de chances d'accéder au CQP.

L'élargissement de l'offre de formation continue

La formation professionnelle continue est encore très peu développée au Bénin du fait du manque de compétences des structures qui devraient s'engager dans le domaine, de l'absence d'études portant sur les besoins et les demandes en formation continue et d'une adaptation insuffisante des formations initiales existantes aux exigences pédagogiques et aux contraintes de délivrance de la formation continue. Il manquait jusqu'en 2004 des conseillers en formation continue et d'apprentissage capables d'assurer une intermédiation entre des besoins de formation, des centres de formation, des formateurs et des financeurs.

Dans le domaine du secteur moderne, des moyens financiers en faveur de la formation continue sont disponibles dans le cadre du FODEFCA. Ils semblent néanmoins ne pas être suffisamment incitatifs ou accessibles, puisque le rapport sur « L'évaluation du climat des investissements » de la Banque mondiale⁴¹ signale que le Bénin compte seulement 17,6 % de ses entreprises qui fournissent une formation externe à leurs employés en 2004, contre 27,8 % au Mali (en 2004), 32,3 % au Sénégal (en 2004) et 78,2 % au Nigeria (en 2001). La réforme en cours prévoit que les établissements publics augmentent à la fois leurs capacités permanentes d'accueil et le nombre de formateurs spécialisés en tant que conseillers en formation continue. Elle a abouti, en octobre 2005, à la signature d'un accord entre les partenaires sociaux qui a pour objectif de développer l'accès des travailleurs à des actions de formation professionnelle continue dans le cadre du plan de formation décidé et mis en œuvre dans l'entreprise, et remet le projecteur sur le secteur moderne, qui s'il n'avait pas été oublié, paraissait comme le parent pauvre du dispositif en place. Le secteur moderne souffre également de sa faiblesse et d'une action publique peu interventionniste.

Dans le domaine du secteur informel et notamment

artisanal, la mise en œuvre du dispositif CQP prévoit la formation continue préalable des maîtres artisans engagés dans le dispositif. L'introduction du CQM et la mise en place de centres des métiers (CM) prévues par la réforme devraient permettre d'augmenter significativement l'accès des artisans à la formation. Ainsi, la montée en puissance de l'ETFP prévue dans le plan d'action décennal chiffre à 15 000 le nombre d'artisans candidats au CQM.

La formation continue des artisans est par ailleurs assurée, hors dispositif CQP et CQM, sur des financements FODEFCA ou ONG, dans les domaines tels que la gestion, la comptabilité, le perfectionnement technique, l'alphabétisation fonctionnelle... Elle fait partie des priorités d'action que la FENAB a défini pour l'ensemble des collectifs et des associations membres.

La rencontre avec le collectif des artisans de Porto Novo a permis de constater leur forte demande d'une formation régulière leur permettant de suivre l'évolution technologique et ainsi de mieux accéder aux nouveaux marchés des produits et des services.

L'enquête terrain auprès des différents acteurs publics, économiques et sociaux a clairement mis en évidence que l'apprentissage de type dual était au cœur de la réforme de l'ETFP et avait pour effet de restructurer la formation initiale comme la formation continue autour des valeurs du « professionnel qualifié et reconnu » introduites par le CQP.

3.2.3. Le rôle structurant des bailleurs de fonds dans le processus de réforme

La dynamique de conception d'une politique intégrée de formation professionnelle et de mise en œuvre du processus de réforme a été accompagnée tout au long de sa conception comme de sa mise en œuvre par l'action coordonnée des différents bailleurs de fonds. Un cadre de concertation créé au sein du dispositif de l'enseignement technique et de la formation professionnelle a permis aux différents partenaires techniques et financiers internationaux de contribuer de manière synergique à la mise en place de la situation actuelle de formation professionnelle.

- La coopération suisse s'est positionnée, dès le début des années 1990, dans le cadre du Bureau d'appui aux artisans comme un prestataire de services en matière de promotion et de développement du secteur de l'artisanat et a développé, en lien avec la FENAB, des actions de formation notamment auprès des artisanes et des artisans défavorisés.
- La fondation allemande Hans Seidel a commencé ses activités en 1992. Elle est à l'origine de l'introduction de l'apprentissage de type dual au Bénin. Elle a construit à cet effet un centre de formation professionnelle. Elle n'a cependant pas réussi à déployer son expérience à cause de la faiblesse de ses appuis méthodologiques et institutionnels, et pour cette raison s'est retirée en 2003.
- La GTZ est venue au Bénin en 1999 dans le cadre d'un plan d'intervention (d'un budget de 800 000 euros) qui se termine en juin 2006. Elle a apporté son concours à la refondation de l'enseignement technique et professionnel, qui a été finalisée dans le « Document de politique et d'orientation portant sur la réforme de l'ETFP » approuvé par le gouvernement en mars 2001. Elle gère et finance un projet de promotion de l'artisanat et de la petite et moyenne entreprise ou PPA dans 55 des 77 communes du Bénin. Le projet a pour objectif principal d'inciter les collectifs locaux à s'approprier la démarche d'analyse des besoins, à l'exprimer en demande formalisée de formation et à négocier directement avec les prestataires la mise en œuvre des contenus et modules ainsi définis. La FENAB est partenaire du projet.
- Swisscontact a commencé ses activités en 2003 pour une intervention en deux phases devant durer jusqu'en 2008 avec une enveloppe annuelle de CHF 500 000 (soit un peu plus de 315 000 euros⁴²). Son objectif était de collaborer avec les organisations professionnelles d'artisans et essentiellement avec la FENAB dans le cadre du développement de la formation professionnelle par apprentissage et du perfectionnement technique des artisans. L'organisation suisse et la FENAB ont largement contribué à la mise en place du certificat de qualification professionnelle (CQP) en ouvrant rapidement plusieurs classes de formation de type dual, diplôme national bâti sur la structuration en formation pratique et théorique de l'apprentissage traditionnel.

- La coopération française a signé en 2002 la convention de mise en œuvre du « projet de coopération avec le Bénin d'appui aux formations techniques et professionnelles » (PAFTP) d'une durée de 36 mois et d'un montant hors assistance technique de 1,2 million d'euros. Le projet a pour objectif la mise en place de la formation diplômante du CQP notamment dans les métiers du bâtiment et de l'électricité. Le projet a développé toute l'ingénierie du CQP et du CQM et s'est assuré de la maîtrise des méthodologies par les acteurs concernés tout en favorisant la réglementation du dispositif (Décrets, Arrêtés). Véritable maître d'oeuvre du CQP et du CQM, le PAFTP, très ancré au sein du ministère de l'Enseignement technique et du ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme administrative, a permis de coordonner les actions des différents partenaires, notamment de la GTZ et de Swisscontact. Le projet intervient également, dans une de ses composantes, comme appui aux institutions chargées d'animer la formation continue et l'apprentissage, à savoir le FOFEFCA, l'Observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle et les directions ministérielles.

- La coopération danoise (DANIDA), bien qu'intervenant prioritairement dans le domaine de l'éducation (12 millions d'euros sur trois ans) a décidé, suite à l'adoption du CQP, d'investir dans la construction, l'équipement et la gestion d'un centre des métiers et de soutenir le développement du CQP pour un montant global de 4,1 millions d'euros. Il est question que DANIDA prenne la suite du projet PAFTP qui est en phase d'achèvement. L'ensemble de ces partenaires techniques et financiers, parmi lesquels il convient de mentionner également la coopération belge (CTB), le BIT, le PNUD et l'ONG BORNE fondeur, travaille en coordination étroite avec les différents ministères concernés et le FODEFCA. Tous ces acteurs partagent la même vision des axes et dispositifs de formation à développer dans le secteur informel et soulignent le rôle primordial que joue le partenariat avec les organisations professionnelles et notamment avec la FENAB dans la dynamisation du secteur informel.

3.2.4. Le rôle déterminant du processus de pilotage de la réforme

L'inscription institutionnelle des réformes apportées notamment au système traditionnel d'apprentissage dans le système de formation en place a sa source dans une combinaison réussie entre la dynamique organisationnelle des acteurs béninois, le ciblage de la formation sur l'ensemble des acteurs économiques et le cadre de concertation mis en œuvre entre l'ensemble des partenaires techniques et financiers externes. Cette combinaison n'aurait pas été possible, selon les différents interlocuteurs rencontrés et notamment les assistants technique français et suisse, sans l'instauration d'un processus coordonné et synergique de pilotage entre tous les acteurs concernés. Ce processus repose de fait sur une double démarche.

Une démarche de rigueur

Elle consiste à envisager l'ensemble des aspects de la réforme à promouvoir et à les transcrire de manière à ce que les termes des mesures ou dispositifs à mettre en œuvre soient connus et acceptés de tous. Une telle transcription exige de fait une loi d'orientation globale et des décrets ou arrêtés fixant les conditions d'application de cette loi. La mise en œuvre des dispositifs de l'apprentissage de type dual béninois a ainsi donné lieu à tout un appareil réglementaire dont les principales dispositions ont été définies comme suit :

- le décret 2005-117 portant certification des qualifications professionnelles par apprentissage,
- le décret 2005-118 portant orientation et introduction du système d'apprentissage dual dans l'enseignement technique et la formation professionnelle au Bénin,
- l'arrêté 2005/363 du ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme portant organisation de l'apprentissage en milieu artisan au Bénin,
- l'arrêté 2006-0012 du ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle portant modalités d'évaluation pour l'obtention du certificat de qualification professionnelle,
- contrat type d'apprentissage de type dual du ministère de l'Enseignement technique et de la Formation

professionnelle, du ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, de la Fédération nationale des artisans du Bénin.

Si l'ensemble de cet appareil peut paraître exigeant à mettre en place, il est, selon l'avis général, le seul moyen de pérenniser les réformes qu'il vise.

Une démarche d'implication des différents acteurs nationaux, internationaux et locaux

La rigueur de la démarche mise en œuvre va de pair avec un processus d'implication forte des différents acteurs concernés.

Un premier jalon incontournable de ce processus est constitué par la consultation interministérielle, sans laquelle rien ne serait possible. Selon un avis autorisé, cette consultation a pour effet de raccourcir à neuf mois un processus législatif et réglementaire qui exige normalement en Afrique un délai minimum de cinq ans.

Un deuxième jalon de ce processus est défini par l'implication dans la prise de décision de tous les acteurs nationaux concernés. Il paraît impensable au Bénin de mettre en place un nouveau dispositif qui n'a pas recueilli l'assentiment de la FENAB ou des représentants des employeurs et des syndicats. Ceci est d'autant plus exact que les statuts du FODEFCA font du tripartisme une

condition sine qua non de la sélection et du financement des requêtes de formation des entreprises formelles et informelles.

Un troisième et dernier jalon du processus concerne le rôle essentiel joué par les collectifs locaux d'artisans. Sans leur adhésion de départ et leur participation active à la mise en œuvre des dispositifs institués, il y a peu de chances de dépasser le stade de l'expérimentation et d'aboutir à l'étape du déploiement. Selon l'avis même des chefs d'établissement en charge de la mise en œuvre de la formation théorique des CQP, la motivation des artisans à la base est indispensable à l'aboutissement des mesures inscrites dans la loi et les décrets.

L'ensemble du processus de pilotage s'inscrit de fait dans la mise en œuvre du sous-plan d'action 1 « Amélioration des cadres institutionnel, juridique et financier de l'ETFP » du « Plan d'action pour la mise en œuvre de la réforme de l'ETFP », établi par le ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle. Il a eu pour effet de rendre possible l'implication effective de l'ensemble des acteurs concernés dans la mise en œuvre de la réforme. Il a eu pour résultat l'institutionnalisation du dispositif de formation CQP au cœur du futur système de formation professionnelle et la première finalisation de sa réussite en 2006. C'est autour de l'atteinte du point de non retour de ce dispositif que se joue maintenant l'avenir de la réforme.

4. La formation duale en secteur informel : une innovation en attente de déploiement

Les analyses de la situation économique et sociale du pays, ainsi que celles des approches à la fois institutionnelle et partenariale de la formation en secteur informel montrent que les pouvoirs publics, comme tous les partenaires nationaux

et internationaux engagés dans la réforme de l'ETFP, attachent une importance toute particulière au ciblage de cette réforme sur la dynamisation du monde artisanal et de l'ensemble des acteurs de l'économie non structurée⁴³.

4.1. Les hypothèses de départ : dynamiser l'existant tout en le transformant

L'enquête terrain a permis de constater que les différents acteurs de formation avaient fortement conscience des multiples défis à relever : professionnaliser et insérer socialement tout en favorisant la stabilité sociale et la performance économique et répondre à l'urgence des besoins de compétences et de qualifications tout en construisant un dispositif viable et durable à moyen et long terme. C'est cette recherche d'équilibre entre des besoins et des réalités contrastées qui constitue en quelque sorte le cercle vertueux de l'intervention dans le domaine de la formation au Bénin.

4.1.1. Former pour mieux insérer et produire

Le ciblage de la réforme sur la formation dans le secteur informel est d'abord lié, aux yeux de ses promoteurs, à des problèmes d'insertion professionnelle et sociale. Le secteur informel absorbe en effet l'immense majorité de la force de travail béninoise. Il constitue pour la plupart des jeunes qui sortent du système éducatif la seule voie d'insertion dans le marché du travail. Il est, pour plus de 150 000 d'entre eux, le lieu d'accès à un apprentissage qui leur garantit un avenir professionnel et une insertion dans la communauté des actifs. Il est pour de nombreux enfants déscolarisés le seul moyen de sortir de la rue ou de l'inactivité et d'intégrer le monde du travail. Il en résulte que la formation en milieu artisanal ou agricole est, pour l'immense majorité de la

population active, la seule opportunité d'évoluer professionnellement au rythme des mutations technologiques et du marché, et ainsi de sécuriser un peu mieux leur intégration sociale et leur parcours professionnel.

Le ciblage de la réforme sur le secteur informel a également, pour ses auteurs, des finalités économiques. Le secteur étant d'abord le domaine de l'économie familiale, il s'agit d'aider la très grande majorité de la population qui y travaille à mieux produire et acheter les biens et les services dont elle a besoin pour subsister. Investir dans l'accroissement des compétences des actifs qui y travaillent, c'est donc d'abord leur permettre de mieux lutter contre la pauvreté, mais également faciliter le passage d'une économie de subsistance à une économie de croissance et de développement. Les enquêtes terrain comme les enquêtes statistiques le démontrent : plus les actifs ont un niveau de scolarité ou de compétences élevé, plus les activités qu'ils développent ont des chances d'être profitables pour eux-mêmes et contributrices à la production de la richesse nationale.

Il n'a pas été possible sur ce dernier point, contrairement aux autres pays enquêtés, d'obtenir une appréciation objective de la contribution du secteur informel béninois au

produit intérieur brut. Néanmoins, dans la mesure où les secteurs primaire et tertiaire, qui sont largement dominés par l'activité informelle, produisaient en 2003 85,6 % de la richesse nationale⁴⁴, il est possible d'extrapoler ces résultats et d'en conclure que l'économie non structurée au Bénin contribue au minimum à la réalisation de 50 % du PIB, ce qui la situe au haut de l'échelle des autres pays enquêtés.

Toutes ces données mettent en évidence que la formation en secteur informel représente un enjeu stratégique de premier ordre pour le Bénin. Accroître les compétences de ceux qui y entrent et travaillent, c'est tout à la fois augmenter le niveau de qualification de 95 % de la population active béninoise et faire profiter le pays tout entier des effets de l'accroissement de richesse qui ne manquera pas d'en résulter. C'est aussi permettre la diffusion de nouvelles façons de travailler, promouvoir la sous-traitance, le travail salarié et le regroupement d'entreprises pour faire face à de gros chantiers.

4.1.2. Innover et structurer l'apprentissage traditionnel

Il paraît évident, en comparaison aux autres pays déjà enquêtés, que le Bénin a construit un système exemplaire de formation professionnelle en secteur informel (certificat de qualification ou CQP en cours de réalisation et certification de qualification des métiers ou CQM en projet), selon les principes suivants :

- une prise en compte des acquis de l'apprentissage traditionnel et notamment des compétences pratiques dont il est porteur ;
- une évolution en douceur de cet apprentissage par une politique de valorisation de l'existant (formation de l'apprenti chez le maître artisan reconnue et évaluée dans le cadre d'un diplôme national) et une sortie de la

pratique répétitive par l'adjonction d'une formation pratique et/ou théorique adaptée aux nouvelles exigences technologiques, de gestion et de vente ;

- une inscription explicite de cette formation dans les missions des établissements en place, ce qui a pour effet de susciter un appel à rénovation de l'ensemble du système (ingénierie pédagogique, de formation et d'évaluation, formation des formateurs, équipements, positionnement des diplômes de l'enseignement technologique...) ;
- une réalisation de cette formation par la mise en œuvre de l'approche par compétences qui semble admise et intégrée par l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus ;
- une cogestion de l'ensemble du dispositif dans un cadre de concertation et de coordination réunissant les différents partenaires socio-économiques et les différents acteurs de la formation professionnelle, et établissant une relation privilégiée avec les organisations professionnelles d'artisans et notamment la FENAB.

La concrétisation de l'ensemble de ces principes dans un dispositif à la fois expérimental et institué constitue la particularité de la politique de formation béninoise. Généralement, une innovation n'est instituée qu'après une phase d'expérimentation dûment validée. La conjonction en cours de l'innovation et de la régulation a été rendue possible par la mise en place d'un processus de pilotage impliquant l'ensemble des acteurs concernés et s'appuyant sur un consensus préalable de tous concernant la réforme à mettre en œuvre. La particularité du Bénin est d'avoir réussi à concilier la mise en œuvre d'un dispositif nouveau et son institutionnalisation immédiate autour d'une première étape voulue par tous : la mise en place du certificat de qualification professionnelle.

4.2. Les grandes lignes du dispositif d'apprentissage de type dual

Comme indiqué plus haut, le processus de réforme initié en 2001 ne se résume pas à la mise en œuvre de l'apprentissage de type dual. Cependant, tous les interlocuteurs rencontrés au cours de l'enquête ont souligné que la mise en œuvre du dispositif CQP était à la fois la première étape concrète de la réforme et le point de référence à partir duquel toutes les autres actions allaient se structurer. Ainsi, le représentant du conseil national du patronat n'a pas hésité à dire que les entreprises du secteur moderne allaient plus facilement embaucher un jeune apprenti ayant obtenu un CQP (dont les compétences sont mieux adaptés aux besoins de l'entreprise) qu'un jeune ayant passé son CAP (l'entreprise, d'où qu'il vienne, sera obligée de le reformer). Par ailleurs, la réunion avec les proviseurs et directeurs des établissements et centres de formation a clairement montré qu'ils étaient tous partisans d'une refonte du système de l'ETFP selon le principe de l'alternance initié par le CQP.

4.2.1. Un acquis de base : le certificat de qualification professionnelle ou CQP

L'apprentissage de type dual visé par la réforme en cours est structuré autour de la mise en œuvre d'un ensemble cohérent de mesures : le CQP, le CQM, le Centre des métiers ou CM, les centres de formation professionnelle, le dispositif de pré-professionnalisation des jeunes déscolarisés... L'ensemble du dispositif a fait l'objet, comme déjà évoqué, de régulations (décrets et arrêtés) tout à fait explicites. L'obtention, pour la première fois en 2006, du CQP par 292 apprentis et l'absence de mise en œuvre opérationnelle des autres mesures du dispositif ont de fait transformé le certificat de qualification professionnelle, qui est un diplôme national sanctionnant un niveau de qualification ouvrière, en pierre angulaire de l'ensemble du dispositif en cours de construction. La finalisation du parcours du CQP a également renforcé le positionnement et le rôle du ministère chargé de la formation professionnelle qui ainsi vu sa légitimité reconnue en tant que maîtrise d'ouvrage, en lien avec tous les partenaires impliqués, de la mise en place de l'apprentissage de type dual et, plus largement, de la

structuration de cette formation selon les ingénieries de la formation par compétences et en alternance.

Qu'est ce que le CQP ?

Le CQP s'adresse avant tout aux apprentis de plus de 14 ans ayant au moins le niveau du cours moyen première année. Il conjugue une formation auprès d'un artisan et au sein d'un centre de formation. Le cursus au centre se compose de trois niveaux de 200 heures qui comprennent des enseignements de technologie, de mathématique appliquée, de dessin, de français fonctionnel, de culture générale et d'entrepreneuriat. L'apprenti se rend une fois par semaine au sein d'un établissement de formation et reste les cinq autres jours auprès de son maître d'apprentissage. En général, la formation dure trois ans mais peut être ramenée à deux ans. La formation est co-gérée par l'association professionnelle dont est issu le patron et le centre. Au terme de ces trois cycles, l'apprenant est inscrit aux examens nationaux de CQP qui attesteront d'un niveau de qualification d'un ouvrier qualifié. L'évaluation des compétences se fait en deux étapes, la première consiste en un contrôle continu de l'apprenti en centre et chez son patron, la deuxième, plus classique, est un examen national avec une épreuve de pratique et une épreuve théorique professionnelle.

La démarche d'ingénierie du CQP

La réalisation du CQP s'inscrit dans tout un processus cohérent d'ingénierie élaboré par la direction de l'Inspection pédagogique et de l'Innovation technologique (DIPIT) du ministère chargé de la Formation professionnelle, en lien étroit avec la coopération internationale et notamment le PAFTP et Swisscontact. Il s'inscrit dans la mise en place de la nomenclature des métiers de l'artisanat, proposée par l'institut national de la Statistique (avec l'aide du BAA) et validée en 2003 par le décret 2003-569. Il comporte la réalisation de l'approche par compétences ainsi que l'établissement des référentiels d'emploi, d'activités et de compétences. Il met en œuvre une méthodologie d'évaluation, définie par l'arrêté ministériel n° 0012 de 2006, qui institue un double équilibre entre épreuves

théoriques et pratiques (30 % et 70 %) et contrôle continu et épreuves d'examen (60 % et 40 %). Il fait enfin appel, outre à l'intervention habituelle des formateurs en centre (personnel enseignant) à des formateurs endogènes ou d'entreprise. Ces derniers, des maîtres artisans reconnus et choisis par leur association, interviennent en classe aux côtés des formateurs. Ils aident également les maîtres d'apprentissage (souvent le maître artisan) non alphabétisés à remplir les carnets d'apprentissage et les apprentis à s'approprier en français ce que le maître artisan leur transmet le plus souvent dans une des différentes langues parlées au Bénin. Les formateurs endogènes jouent le rôle de courroie de transmission entre l'artisan, l'association professionnelle et le centre de formation. Ils sont initiés, comme les formateurs de centre, à l'ingénierie du CQP et sont pour toutes les classes appuyées par Swisscontact et rétribués par Swisscontact.

Les premières classes de CQP financées par les établissements ont été ouvertes en 2006.

Les perspectives de développement du CQP pour apprentis

Il y a actuellement 1 500 apprentis en cours de formation sur les trois niveaux et 700 nouveaux apprentis devraient entrer en premier cycle au cours de l'année. Le défi est d'arriver à former jusqu'à 3 000 apprentis par an en optimisant les moyens existants dans les établissements en fonctionnement (avec le support des équipes pédagogiques et l'apport d'expertise de l'inspection de l'enseignement technique), en construisant, en plus des lycées en place, des centres de formation professionnelle qui seraient dédiées à la promotion du CQP et en élargissant les cinq CQP validés (maçonnerie, électricité de bâtiment, plomberie, revêtement, mécanique deux roues) et les quatre CQP en cours de validation (menuiserie, froid et climatisation, coupe-couture et coiffure) vers plus d'une dizaine d'autres CQP qui devront être développés après la réalisation d'études sur les opportunités existantes sur le marché du travail (mécanique automobile, construction métallique, réparation TV/radio, transformation agro-alimentaire...).

La réalisation d'un tel développement suppose également

que soient résolues les difficultés listées par les proviseurs de lycées rencontrés, à savoir :

- le manque de moyens financiers : les familles et les artisans ont souvent de la peine à payer les 5 % de quote part prévus, bien que des expériences de formation montrent que le taux de participation des patrons et des familles peut être plus élevé ;
- les réticences des patrons à envoyer les jeunes en apprentissage : il serait utile que les collectifs et associations locales d'artisans interviennent davantage pour motiver les patrons à envoyer leurs apprentis dans le dispositif CQP ;
- le problème de recrutement : la promotion du dispositif auprès des apprentis passe par les associations d'artisans et non par les établissements de formation. Or, bien que la FENAB fasse un travail considérable en ce sens, les proviseurs des lycées techniques ont souligné que tous les collectifs ne sont pas encore au courant du nouveau dispositif. Ils souhaiteraient que les collectifs soient plus dynamiques ou que cette mission puisse revenir, en cas de défaillance de leur part, aux établissements eux-mêmes ;
- l'interruption des cycles d'apprentissage : il arrive que des artisans empêchent leurs jeunes de continuer la formation en centre pour la raison qu'ils ont des travaux urgents à leur confier ;
- le faible niveau de scolarité des jeunes : certains d'entre eux ont quelquefois de la peine à passer l'examen d'entrée en CQP en français du fait de la faiblesse de leur connaissance de la langue française fonctionnelle. Pour surmonter cette difficulté, un test d'entrée est prévu pour les nouveaux entrants ;
- la faiblesse du système de suivi et d'accompagnement des jeunes en fin de formation : la solution de confier à l'Observatoire de l'emploi et de la formation professionnelle le soin d'évaluer les itinéraires professionnels des jeunes semble ne pas être adéquate ;
- le manque de moyens des jeunes diplômés pour créer leur propre emploi : dans la mesure où le salariat reste une exception dans le monde de l'artisanat, l'installation à son propre compte est incontournable et exige un minimum de capital de départ.

Les perspectives de développement du CQP pour artisans

Pour le moment, seuls les artisans ayant accepté d'inscrire un apprenti dans le dispositif CQP sont formés préalablement à l'envoi du jeune, afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle de maître formateur.

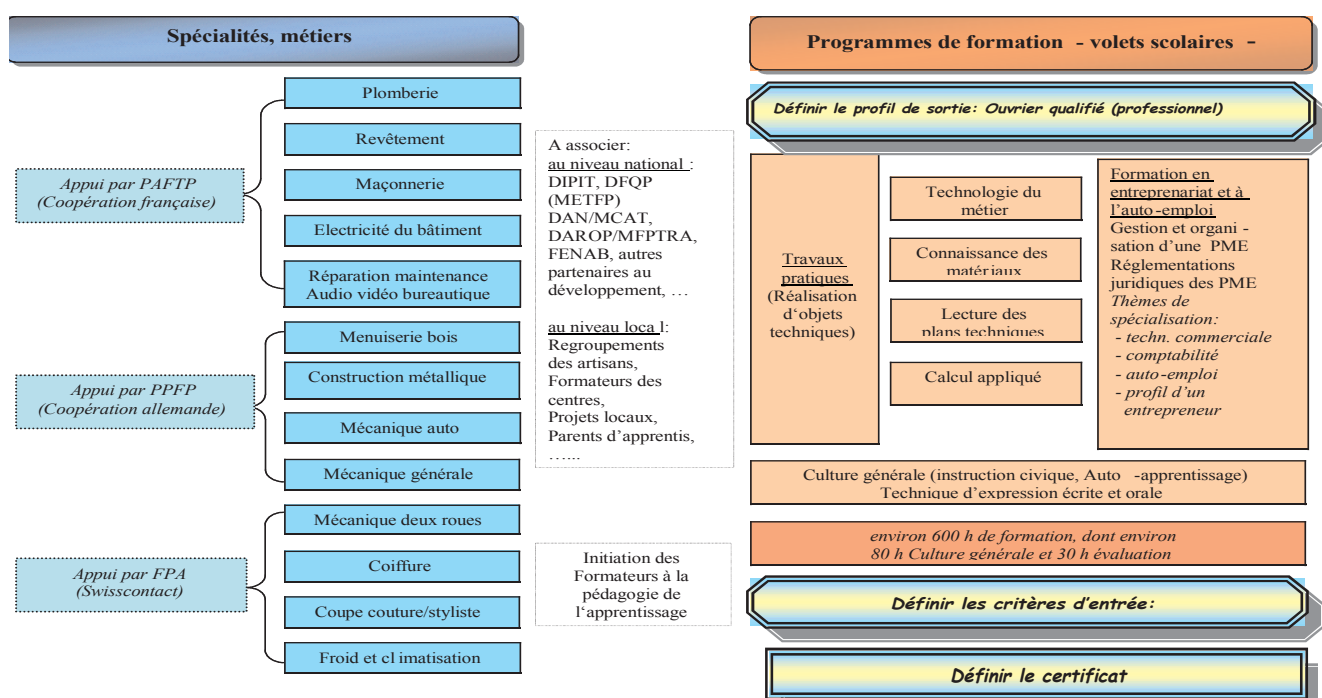
Le dispositif CQP prévoit également que les artisans accèdent au diplôme par la voie de la formation continue. Le collectif d'artisans ainsi que les partenaires sociaux rencontrés au cours de l'enquête terrain ont tous souligné l'importance qu'il y avait à donner accès aux artisans à la qualification du CQP. Selon eux, les artisans béninois dépasseront leurs réticences à envoyer les apprentis en formation duale le jour où ils auront eux-mêmes la possibilité de se qualifier au même niveau que les jeunes. Ils risquent sinon de plus en plus d'avoir le sentiment de donner aux jeunes le meilleur d'eux-mêmes, puis de les retrouver face à eux comme concurrents à la fois plus compétents et mieux équipés.

Pour être opérationnel, l'accès des artisans au CQP suppose une décomposition du référentiel en modules de

formation adaptés aux possibilités qu'auront les artisans de dégager du temps pour la formation. Les réflexions en cours prévoient des modules d'une durée comprise entre un et sept jours. Ceux-ci pourraient être organisés librement, délivrés dans un centre de formation habilité, et donner lieu à validation successive, après accord du ministère. Après avoir obtenu une attestation pour chaque module, l'artisan pourrait se présenter à l'examen national du CQP.

Les demandes sont importantes pour une implantation rapide de ce dispositif, puisque celui-ci assurerait, aux yeux des patrons, la reconnaissance de leurs compétences et permettrait de fixer des normes minimales d'accès à la profession. Les organisations professionnelles d'artisans assurent pouvoir mobiliser les financements auprès de leurs membres (voir le projet de Fonds mutualiste de la FENAB), auprès du FODEFCA et d'autres partenaires techniques et financiers. Il convient de rappeler à ce sujet que Swisscontact paye pour le moment, en lien avec le FODEFCA, la formation des artisans qui participent au dispositif de formation CQP des apprentis.

Schéma 1. Développement des formations par apprentissage dual



Source : METFP.

Les conditions de la pérennité du CQP

En fin de compte, si le CQP est un acquis de base à partir duquel on voit s'esquisser une dynamique très opérationnelle de mise en place d'un dispositif de formation de type dual, il reste que le point de non retour du dispositif n'est pas encore atteint et que seul un investissement significatif de tous les acteurs concernés permettra de l'atteindre. Pour le moment, le FODEFCA assure l'essentiel du financement de la formation des apprentis. Le ministère chargé de la Formation professionnelle (actuellement le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle) a identifié, pour la première fois en 2006, une ligne budgétaire dédiée au dispositif d'un montant de 36 millions de FCFA (soit environ 55 800 euros). Cette inscription budgétaire du CQP dans le budget de l'Etat correspond à une juste reconnaissance de la logique du dispositif, qui relève de la formation initiale et par conséquent, de la responsabilité des finances publiques. Néanmoins, les montants budgétés ne permettent pas pour le moment d'atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs esquissés par les différents responsables publics et privés. Surtout, ils ne permettent pas de renforcer le potentiel de formation dont dispose le ministère pour accueillir les apprentis et les maîtres artisans. Selon les données du ministère, le CQP, qui est réalisé dans le centre de formation d'Abomey dans des unités de perfectionnement spécialisées (UPP) et dans les différents collèges ou lycées d'enseignement technique publics et privés, exige pour son déploiement une extension des infrastructures de formation, et notamment la mise en chantier et la construction de centres de formation professionnelle.

L'atteinte du point de non retour appelle également un ciblage du dispositif du CQP sur la formation des artisans eux-mêmes et plus largement la clarification et le début de la concrétisation des autres éléments du dispositif que sont le CQM, le centre des métiers ainsi que la pré-professionnalisation des jeunes déscolarisés de 12-14 ans.

4.2.2. Un élément de normalisation et dynamisation professionnelles: le certificat de qualification au métier ou CQM

Si le CQP s'adresse aux apprentis et aux artisans ayant le niveau d'éducation suffisant pour accéder à une formation théorique, il convient de ne pas oublier que la majorité des jeunes n'a pas accès à la formation pour raison de faiblesse scolaire, et que la forte demande des artisans de voir leurs compétences reconnues quel que soit par ailleurs leur rapport à l'alphabétisation. Le dispositif de formation de type dual, esquissé dans la réforme de 2001, confirmé par les milieux professionnels en 2003 lors de l'atelier de validation du texte portant sur les « Orientations de l'apprentissage dual et les lignes directrices pour sa généralisation au Bénin » et inscrit dans la législation nationale par le décret 2005-117 du 17 mars 2005 crée dans le même mouvement le CQP et le CQM et définit les conditions d'accès et d'organisation du CQM.

Qu'est-ce que le CQM ?

Le CQM répond au besoin exprimé par les organisations professionnelles de donner un contenu commun et national aux certifications de l'apprentissage traditionnel. En ce sens, c'est un diplôme de fin d'apprentissage, qui s'adresse aux jeunes ayant au minimum 16 ans, et qui a pour objet de sanctionner les compétences professionnelles pratiques acquises par l'apprenti et de remplacer, à terme, le diplôme de libération du patron.⁴⁵ Il faut néanmoins souligner que l'implication du CQM est beaucoup plus large. Il s'agit de moraliser les professions en imposant des normes de qualité. Au Bénin comme dans la sous-région, toute personne désireuse de s'installer comme artisan peut le faire même si elle ne dispose pas des qualifications requises. Il n'existe aucune réglementation en la matière. Le CQM a pour vocation de devenir, dans ce contexte, l'équivalent de ce qu'est dans les pays européens le brevet professionnel. Il ne s'adresse plus, dans cette optique, aux seuls apprentis, mais implique de la part des artisans qu'ils accèdent eux-mêmes à un certain niveau de compétences les habilitant à s'installer puis à transmettre les bonnes pratiques à leurs apprentis.

Les perspectives de réalisation du CQM

La mise en place à venir du CQM participera activement à l'amélioration de la participation des patrons à la formation de leurs apprentis. Le fait que les patrons puissent y accéder en même temps que les apprentis limitera les risques de conflits issus de la concurrence dus à l'installation rapide, face aux patrons en place, d'une nouvelle classe de professionnels bien formés.

Contrairement au CQP, qui est un diplôme de la formation initiale, le CQM est un dispositif de formation continue. Il relève de ce fait prioritairement du ministère du Tourisme et de l'Artisanat et du ministère du Travail et de la Fonction publique, et suppose la participation active des organisations professionnelles et particulièrement de la FENAB tant au niveau de la mobilisation des artisans que la constitution des jurys chargés de délivrer le diplôme. Le ministère chargé de la Formation professionnelle devra cependant être associé à la réalisation du CQM au titre de sa responsabilité quant à l'élaboration des référentiels de certification, et du fait même que le CQM est partie-prenante de l'ensemble du dispositif du CQP.

Il est prévu que le CQM soit mis en œuvre dans l'ensemble des métiers retenus pour le CQP. Si on retient l'hypothèse de la constitution de deux jurys par métier sur l'ensemble du territoire, il faudra prévoir l'organisation, par le ministère du Tourisme et de l'Artisanat en lien avec la FENAB, de 50 examens par an. Il semble que cette organisation soit financièrement possible, dans la mesure où l'organisation des jurys est peu coûteuse et que les artisans pourront y contribuer, soit par auto-financement soit par l'intermédiaire du fonds mutualiste de développement professionnel en projet, et dont la mission sera de financer partiellement ou entièrement les actions de formation professionnelle en faveur des associations d'artisans.

Si la mise en œuvre du CQP peut être considérée symboliquement comme la pose de la première pierre de l'édifice béninois de l'apprentissage de type dual, la réalisation du CQM en constituera sans nul doute les fondations. Elle permettra d'abord de reconnaître et de valoriser les compétences acquises au travers de l'apprentissage traditionnel. Elle structurera ensuite cette

reconnaissance et valorisation autour d'une normalisation minimale des compétences clés de chaque profession. Elle constituera enfin la première étape de la formation d'une classe de professionnels, alphabétisés ou non, qui sera tout naturellement incitée à continuer à se former et ainsi à augmenter la qualité et la rentabilité de ses activités pour le plus grand bien de l'ensemble de l'économie.

4.2.3. Le Centre des métiers et la pré-professionnalisation : des concepts à clarifier et à concrétiser

L'enquête terrain a permis d'approcher deux concepts, dont les contenus demandent encore une clarification tant théorique que pratique : celui des centres de métiers (CM) et celui de la pré-professionnalisation des 12-14 ans. Ces deux concepts prennent une importance toute particulière au regard des prévisions faites par le plan décennal de l'éducation, déjà évoqué, de ramener le taux de transition entre le primaire et le collège de 72 % actuellement à 50 % des effectifs et ainsi de renforcer la formation professionnelle des jeunes.

Les enjeux des Centres des Métiers

Le plan décennal indique que ceux qui ne seraient pas admis à poursuivre leur scolarité au niveau secondaire seront orientés vers les centres de métiers, dont la création est envisagée dans le cadre de la réforme de l'ETFP⁴⁶. « Il est envisagé, sous la tutelle du ministère chargé de la Promotion de l'Emploi et l'implication d'autres structures étatiques et organismes non gouvernementaux, la création des « Centres de Métiers » dans différentes régions du pays. Ceux-ci sont destinés surtout aux groupes cibles des jeunes déscolarisés, des apprentis et des jeunes diplômés sans emploi ». De fait, les acteurs en charge de la définition de la stratégie autour des centres des métiers sont le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, mais surtout le ministère de l'Artisanat et la Fédération nationale des Artisans du Bénin.

La réalisation des centres des métiers est de la responsabilité, au niveau du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, de la direction de la formation et de la qualification professionnelles (DFQP). La direction identifie,

dans sa planification, dix centres des métiers dont un est en attente d'équipements (le CM de Sè), trois sont en voie de construction (Pahou, Nikki et Covè) et six sont en attente de financements (Toviklin, Kota-Molongou, Adjohoun, Sakété, Cotonou et Dassa-Zoumè).

L'enquête terrain a permis de vérifier à la fois l'importance stratégique des CM et le besoin de clarification du contenu de leurs futures activités. Ainsi, selon les interlocuteurs, le CM est perçu tantôt comme le lieu de réalisation du CQM, tantôt comme un centre de formation de référence pour un CQM qui serait réalisé chez l'artisan, ou encore comme un concept virtuel supposant le déplacement des formateurs dans les régions et localités où il n'y a pas d'établissement de formation, ou enfin comme un espace d'accueil pour les jeunes de 12-14 ans, dont il faut maintenir les acquis de scolarisation et permettre l'initiation à des métiers pour une meilleure insertion en apprentissage dual. Pour la DFQP, le retard pris dans la construction et l'équipement des centres des métiers, et notamment d'un premier centre de référence permettant de définir les contenus de formation et de les tester, explique le fait que les certificats de qualification au métier n'aient pas encore démarré.

Selon les partenaires techniques et financiers rencontrés (coopération française, Swisscontact et Danida), si aucun centre de métiers n'a été mis en place jusqu'à présent, une réflexion est cependant menée sur la localisation de ces centres en rapport à la potentialité économique de la zone (Covè : transformation de produits agricoles, Sè : art de la poterie, région du Nord : travail de la pierre...). Selon ces partenaires, il est regrettable qu'il n'existe pas de termes de références définissant les objectifs et les modalités de réalisation et de fonctionnement d'un tel centre.

Les urgences de la pré-professionnalisation ou du pré-apprentissage

Le plan décennal ne mentionne pas de stratégie définie pour les enfants de 11 à 14 ans, sortant du primaire mais n'ayant pas l'âge pour rentrer en apprentissage, bien que l'UNICEF ait commandé un travail sur ce domaine selon le concept d'un enseignement primaire alternatif. Toutefois, l'option qu'il défend de limitation du pourcentage de jeunes qui entrerait dans le secondaire à mesure que la proportion de jeunes ayant achevé le primaire augmentera s'ajoute au

constat du faible taux de survie de l'école fondamentale (50 %) et ne peut que maintenir un nombre important de jeunes hors de l'école avant de pouvoir entrer en apprentissage. En 2015, au moins 110 000 jeunes seront concernés par les restrictions du passage au secondaire et s'ajouteront au nombre d'enfants préalablement déscolarisés. Dès lors, l'objectif d'achèvement de la scolarisation universelle – entendu comme un cycle primaire complet – ne pourra être atteint que si une solution qui justifie le maintien des enfants et des jeunes dans le système scolaire est trouvée. La création d'un dispositif de pré-apprentissage dans lequel ces derniers pourraient construire, maintenir ou accroître leurs acquis scolaires a ainsi été suggérée par la plupart des interlocuteurs rencontrés.

Selon la coopération française, les centres de métiers pourraient être en partie les lieux d'accueil du pré-apprentissage et de la pré-professionnalisation. Ces centres s'adresseraient aux jeunes sortis de l'école et n'ayant pas l'âge d'entrer en apprentissage et leur offriraient ainsi une seconde chance au moyen de laquelle ils pourraient construire, maintenir ou développer leurs savoirs fondamentaux en calcul, lecture et écriture et s'initier à trois ou quatre métiers afin de mieux préparer leur choix professionnel futur. Ils les prépareraient ainsi à pouvoir entrer dans le système d'apprentissage dual et à préparer, sinon un CQP, au moins un CQM et dans tous les cas les aideraient à acquérir un diplôme national reconnu.

4.2.4. Les promesses et limites de la réforme en cours

L'introduction du dispositif de formation duale au cœur du système de la réforme de la formation professionnelle du Bénin présente plusieurs caractéristiques remarquables.

- Elle a pour particularité de s'appuyer sur les compétences pratiques de l'apprentissage traditionnel tout en le faisant évoluer progressivement vers une normalisation professionnelle minimale. Elle permet également une meilleure prise en compte par le secteur informel, au moyen de l'introduction progressive de la formation théorique, de l'évolution technologique et qualitative des modes de production et de services.

- Elle a pour caractéristique de mettre en œuvre une dynamique d'innovation tout en l'encadrant, au moyen d'un pilotage partenarial et concerté, par un appareil législatif et réglementaire qui en fait un élément structurant de la réforme du système en place.
- Elle a enfin pour intérêt de constituer un exemple quasi unique de la transformation de l'appareil de formation formelle à partir des besoins de compétences et de formation issus du secteur informel. Il ne fait pas de doute que le Bénin représente, en ce sens, un cas exemplaire de rénovation de tout son appareil de formation à partir du ciblage stratégique et opérationnel de cet appareil sur la satisfaction des besoins de compétences et de formation du secteur informel.

L'exemplarité de la situation ne garantit cependant pas sa réussite. Le dispositif de formation de type dual n'a pas encore atteint son point de non retour. Il a besoin de moyens importants pour se développer et ces moyens ne sont pour le

moment pas garantis. Il va également de pair, de manière paradoxale, avec un manque de vision stratégique chez la plupart des interlocuteurs rencontrés, des métiers à promouvoir et des qualifications à anticiper en vue de permettre au Bénin de dynamiser son développement à court et moyen terme. Il n'existe pas d'approche prévisionnelle de ce que pourrait être le marché du travail à moyen terme alors qu'une telle approche permettrait de mieux cibler les priorités de la réforme en cours. Il est difficile, enfin, de percevoir les dynamiques de formation développées en dehors du dispositif dual et notamment du CQP, ce dernier semblant absorber toutes les énergies et toutes les attentions. Il paraît opportun d'accompagner la mise en place des diplômes nationaux de tout un ensemble de formations techniques et managériales, ayant pour objectif de répondre aux besoins de formation que les artisans définissent en demandant un meilleur accès au marché et une meilleure rentabilité de leurs activités.

5. Les dynamiques de formation hors dispositif de type dual

La rencontre du collectif des artisans de Porto Novo a été l'occasion de découvrir combien les artisans étaient en demande de formations complémentaires de celles envisagées dans le cadre de la formation de type dual. Ils ont ainsi fortement exprimé le désir de pouvoir se former de manière continue afin de pouvoir suivre les évolutions technologiques et de mieux accéder aux nouveaux marchés des produits et des services. Ils ont fait état de leurs besoins de compétences en gestion et comptabilité et de leur absolue nécessité de pouvoir travailler sur les nouveaux équipements utilisés lors des formations de leurs apprentis. Ils ont enfin exprimé le besoin de pouvoir accéder à une alphabétisation fonctionnelle sans laquelle

ils ne pourront remplir leur fonction de maître artisan, car former les jeunes c'est pouvoir leur expliquer leur métier de manière conceptuelle.

Le présent chapitre rend compte de quelques expériences significatives de formation développées, hors problématique du CQP ou du CQM, dans le secteur artisanal comme dans le secteur agricole et financées dans une majorité de cas par le FODEFCA. Ce dernier a en effet largement financé les actions de formation en secteur informel, artisanal et agricole, puisque sur l'ensemble des fonds alloués, le secteur moderne a représenté moins de 50% des bénéficiaires.

5.1. Les formations continues à destination des artisans

Les exemples rapportées ne sont pas représentatifs de l'ensemble des actions menées, mais ont simplement pour objectif de donner un aperçu des types de formation réalisés dans le domaine de l'acquisition des compétences techniques et de gestion.

5.1.1. La formation des maçons à une meilleure maîtrise technique des chantiers (Cabinet AJ Conseil)

La formation, d'une durée de cinq jours, formulée et financée par le PAFTP, a concerné 24 maçons, âgés de 25 à 50 ans, éprouvant des difficultés à établir un devis et à lire un plan de construction, et désireux d'augmenter leur niveau de compétence⁴⁷. Leurs difficultés se révélaient lors de l'exécution des contrats et se traduisaient par une mésestimation des matériaux, une interprétation hésitante

des schémas ou encore le non-respect de normes techniques de construction, avec pour conséquence la mauvaise réalisation des ouvrages qui leurs étaient confiés et la rupture éventuelle du contrat.

La formation, planifiée sur cinq jours, s'est répartie en six séquences touchant aux symboles en dessin d'architecture, à la cotation, aux figures géométriques, à la projection orthogonale, à l'élaboration de devis ainsi qu'à l'interprétation de documents de référence. Bien que le niveau des apprenants fut relativement faible, pouvant leur rendre la réalisation des figures géométriques ou l'établissement d'un devis difficile, la formation a permis à chacun d'acquérir les outils minimaux nécessaires à la lecture et à l'interprétation d'un devis, les conventions et symboles généralement utilisés en construction de

bâtiment et les cotes d'un dessin technique et de construction.

Les apprenants ont été en majorité satisfaits - notamment grâce à la faculté du formateur à s'adapter au rythme et à la motivation de son public - et ont manifesté leur souhait de bénéficier d'autres stages de formation, notamment dans l'implantation des bâtiments.

5.1.2. La formation des plombiers au respect des normes d'installation sanitaire (SAFRETTE)

Une formation d'artisans plombiers, formulée et financée par le PAFTP, a été organisée par la SAFRETTE (Société africaine d'équipements, de travaux et de technologies) dans le but de les initier à la réalisation d'installations sanitaires dans le respect des normes et réglementations de la profession et à la lecture des plans de plomberie⁴⁸. La plupart d'entre eux abordaient en effet la réalisation d'une installation à leur propre manière.

Cette formation de cinq jours, destinée aux maîtres plombiers âgés de 28 à 53 ans désireux d'améliorer leur offre de service sur le marché du travail, avait pour objectif d'aider les artisans à reconnaître et à interpréter les normalisations et symboles conventionnels de la profession, de les familiariser avec le fonctionnement d'appareils sanitaires et d'en maîtriser les techniques de pose, et enfin de leur apprendre à interpréter le mode de fonctionnement des ouvrages d'assainissement.

La formation a suscité un vif intérêt chez les artisans dans la mesure où elle leur permettait d'élever leur niveau général de compétences et de positionner leur offre dans le respect de normes et réglementations internationales. Les 21 plombiers qui ont suivi la formation ont tous manifesté leur souhait de bénéficier d'autres formations, notamment dans le domaine de l'adduction d'eau villageoise et en milieu urbain. Ils ont par ailleurs souligné qu'il serait intéressant d'étendre cette formation à l'ensemble du Bénin afin d'harmoniser le niveau d'information au niveau national.

5.1.3. La formation de perfectionnement de patrons couturiers et couturières

La formation a été sollicitée auprès du FODEFCA par l'association des couturiers et couturières de Arakou et soutenue par Swisscontact. Elle reposait sur le constat que le mode de formation par mimétisme avait montré son insuffisance au regard des exigences technologiques et cognitives du métier et de l'avancée de la mode, et que l'absence de perfectionnement périodique empêchait la plupart des patrons couturiers d'intervenir convenablement dans la confection des nouveaux modèles d'habits.

La formation mise en œuvre a concerné 161 patrons des deux villes de Parakou et de Malanville. Elle a consisté en huit sessions d'une journée chacune et a porté sur l'acquisition des techniques suivantes :

- prendre convenablement les mesures standards ;
- utiliser les différentes techniques de coupe ;
- réaliser le montage d'une jupe, d'une chemise sahéenne et des pantalons conformément aux normes ;
- appliquer les techniques de finition des tenues.

La formation a donné lieu à un suivi des progrès réalisés par chaque personne formée de la part du formateur qui était un spécialiste en haute couture dans le domaine de la confection des tenues modernes.

Ces trois exemples ont pour caractéristiques communes de lier fortement formation, perfectionnement technologique et intégration, par les bénéficiaires de la formation, des nouvelles normes de la profession. Ils constituent pleinement, en ce sens, le pendant en termes de formation continue de la philosophie de base du dispositif de formation de type dual qui est l'acquisition d'un diplôme constitutif de la reconnaissance d'une normalisation minimale de la profession.

5.1.4. Les formations GERME : gérer mieux son entreprise

Cette formation, initiée par le Bureau international du travail (BIT), a été mise en place dans neuf pays de l'Afrique de l'Ouest avec l'aide la Banque mondiale. La formation concerne deux types de groupe cible : ceux qui savent lire

et écrire et reçoivent une formation de type classique et ceux qui ne savent ni lire ni écrire et accèdent de ce fait à la formation GERME niveau 1. Le Bureau d'appui aux artisans, soutenu par la coopération suisse, a été très actif dans la mise en œuvre de la formation GERME au Bénin. Le Bénin a, en effet, pressé la délégation régionale située à Dakar à mettre en place la formation de niveau 1 et a été le premier à l'expérimenter.

L'objectif de la formation, qui a concerné de nombreux artisans béninois, peut être défini comme suit :

- elle permet aux hommes et aux femmes qui exercent leurs activités en secteur informel de comprendre le principe d'une mutation de l'activité économique de type AGR (activité génératrice de revenus) vers la micro et petite entreprise plus structurée ;
- elle renforce leurs compétences entrepreneuriales et leur permet de progresser par étapes successives en les confrontant aux réalités de développement de leur activité ;
- elle leur permet de s'engager dans un processus de développement de leur activité sur la base d'une idée porteuse et d'un plan de développement que la formation permet de construire et de mettre en œuvre.

Selon l'expert rencontré, qui a été promoteur de GERME dans le cadre des activités du BAA, une telle formation a pour effet de dénouer une des principales difficultés d'évolution des artisans : leur accès à des prêts bancaires. En effet, les banquiers refusent la plupart du temps les demandes des artisans en raison du manque de visibilité et de traçabilité de leur production : sans état de la situation présente et plan de développement, l'artisan donne l'impression qu'il peut disparaître à tout moment et donc ne peut utiliser à bon escient le prêt qui lui aurait été donné.

5.1.5. Le projet de promotion de l'artisanat et de la PME (projet PPA du GTZ)

Promu par la coopération allemande pour la période 1998-2006 pour un montant global de 6,74 millions d'euros, le projet a pour objectif global de susciter un changement de mentalité et de créer une dynamique par laquelle les artisans du secteur informel créeraient eux-mêmes les

conditions favorables à l'amélioration de leur activité et de leur productivité. Réalisé en lien avec la FENAB, le projet PPA concerne 54 des 77 communes béninoises. Il permet aux artisans, dans l'ensemble de ces communes, d'améliorer leurs offres et leurs prestations de services et « de développer des mécanismes propres à assurer une représentation adéquate des intérêts de l'économie privée au niveau municipal et national ». Il comporte aussi bien la formation de perfectionnement que la réalisation d'actions associatives, l'organisation de séminaires, de voyages d'études ou d'affaires ou le développement organisationnel des artisans.

La plus grande autonomie possible est laissée au groupe demandeur de formation : ce sont les bénéficiaires qui définissent le thème de la formation, les objectifs à atteindre, et s'ils le désirent, choisissent le formateur et négocient le prix de la formation. Cette démarche a de multiples intérêts : elle induit la réactivité (une formation peut être organisée dans les deux semaines qui suivent la demande) mais aussi la rentabilité (le coût est plus réduit que s'il est négocié par un organisme étatique ou les responsables du projet), et l'appropriation, par les artisans, de leur propre projet.

A ce jour, le projet a réalisé 1 091 actions, dont 542 dans le domaine de la formation. Les cours de perfectionnement professionnel ont concerné 9 221 artisans dans plus de 30 métiers différents. Si la coopération allemande prend en charge la plus grande partie du coût de la formation, elle a entrepris de faire participer au maximum les participants. Ainsi, certaines actions sont cofinancées par les participants à hauteur de 34 %, ce qui est remarquable quand on sait que la quote part exigée par le FODEFCA est de 10 %. Chaque formation donne lieu à un suivi individualisé. Un formateur se déplace dans les six à dix semaines qui suivent la formation dans l'atelier du bénéficiaire pour voir si le contenu du cours a réellement été appliqué. Ce déplacement est l'occasion non seulement de contrôler si les acquis ont été réels, mais aussi d'offrir un complément de formation dans les conditions de travail réelles de l'artisan. Cette démarche est essentielle dans la mesure où il n'est pas toujours évident de transposer la théorie à la pratique. Il apparaît que le taux de transposition

est largement supérieur après le passage du formateur.

Une évaluation d'impact est lancée dans les six mois qui suivent la formation. Elle est réalisée par les artisans eux-mêmes, afin qu'ils puissent constater si la formation a eu un effet positif ou non sur leur activité (augmentation du chiffre d'affaires, du bénéfice, réduction des coûts, ouverture de nouveaux débouchés...). Les résultats de cette évaluation cumulés sur les années 2000-2005 ont montré que 60 % des artisans formés affirment avoir augmenté leur chiffre d'affaires et leurs bénéfices suite à la formation et réduit leurs coûts de production, 70 % disent avoir eu accès à de nouveaux marchés et plus de 80 % reconnaissent avoir amélioré sensiblement leurs connaissances techniques. La véritable évaluation du projet PPA sera la capacité des artisans mobilisés à

continuer la dynamique lancée une fois que la GTZ aura quitté le Bénin, au plus tard en janvier 2007.

Les différentes actions de formation présentées ne sont qu'un échantillon des réalisations en cours. Elles rendent compte des types de réponse qu'apportent les différents promoteurs à la forte demande, exprimée par les artisans enquêtés, de perfectionnement, de professionnalisation et d'adaptation aux nouvelles techniques de production. Elles ne répondent pas suffisamment à leur forte requête de formation en gestion et en comptabilité. Surtout elles ne peuvent pas exprimer le souhait de tous ces artisans de pouvoir travailler, une fois formés, sur des équipements adaptés aux nouvelles compétences et techniques acquises et pour l'achat desquels ils n'ont pas les moyens d'investir.

5.2. Les formations en milieu agricole

L'enquête terrain n'a pas permis, contrairement au milieu artisanal, d'avoir un contact direct avec les bénéficiaires de la formation en secteur agricole informel. Les informations recueillies pendant et après la mission permettent cependant d'avoir un aperçu général sur les actions de formation réalisées dans le secteur.

5.2.1. Les interventions financées par le FODEFCA

Le Fonds de formation intervient aussi bien dans le domaine de la formation des apprentis au CQP que dans celui de la formation technique des artisans et des agriculteurs de tout le Bénin. Ses interventions en monde agricole sont ciblées pour moitié sur le secteur formel et pour moitié sur le secteur informel. Dans les quinze actions financées hors exploitations modernes figurent aussi bien la formation de 100 éleveurs de Kétou à la maîtrise de l'utilisation des matières premières entrant dans l'alimentation des porcins, que la formation de quinze agriculteurs par village (710 au total), dans les départements du Zou, des Collines, du Mono et du Couffo, à la production du manioc ou encore la formation de 245 femmes de Dangbo, Glazoué et Tori-Bossito à la technique de séchage solaire des produits vivriers.

L'action de formation de 545 productrices agricoles de l'Ouémé sur les techniques de production du laurier et de la citronnelle est un exemple des types de formation mis en œuvre par le FODEFCA dans le secteur. L'intervention est réalisée en situation réelle de production. Elle est divisée en 26 sessions de cinq jours chacune, chaque session comprenant vingt femmes au minimum et s'étalant sur une durée maximale de trois mois. Le formateur, qui est un spécialiste de la production enseignée, assure un encadrement rapproché et un suivi des femmes à toutes les étapes de production du laurier et de la citronnelle et s'assure qu'elles ont bien intégré l'ensemble des savoirs et savoir-faire appropriés. Son but est non seulement de leur permettre une appropriation concrète des techniques de production, mais également de les rendre capables de transférer ce qu'elles ont appris aux autres productrices du village et de devenir ainsi des leaders de la dissémination des techniques de production.

5.2.2. L'action des maisons familiales rurales⁴⁹

Les maisons familiales rurales (MAFAR) forment par alternance des jeunes ruraux ayant déjà une activité agricole ou commerciale, mais n'ayant pas ou peu bénéficié de formation initiale. Il existe trois maisons

familiales rurales au Bénin : l'une située à Abomey, l'autre située à Kilibo (ouverte en 1995), et une autre enfin située à Sam (région de Kandi, ouverte en 1992).

Les formations proposées dans les MAFAR portent aussi bien sur les techniques agricoles que sur la conduite de l'élevage ou encore la protection de l'environnement, la conservation et la commercialisation de produits. Pour ceux qui en éprouvent le besoin (un tiers des apprenants est analphabète), il est également possible de suivre des cours d'alphabétisation. La formation se déroule en alternance à raison de trois jours en salle par mois, et s'étale sur 24 mois pour les hommes et sur 18 mois pour les femmes, tandis que le reste de la formation se déroule sur l'exploitation familiale.

A côté de la formation en alternance, le concept des MAFAR repose sur deux autres fondamentaux : d'une part, la participation des parents, notamment en termes d'accueil des élèves, pendant les périodes de pratique et la contribution au coût de formation, et d'autre part, le développement des personnes et du milieu, comportant des activités de formation ponctuelle ou d'animation au sein des villages sur les thèmes de l'épargne, du crédit ou encore de l'hygiène et de la gestion de l'eau.

Le passage dans une MAFAR semble être d'un grand apport pour les jeunes : les bénéficiaires sont unanimes pour dire que les formations dont ils ont bénéficié leur ont permis d'accroître leur rendement, et de ce fait, d'observer une augmentation sensible de leur revenu, mais aussi de prendre des responsabilités croissantes au sein de leur communauté ou de la profession en raison d'une meilleure appréhension de la citoyenneté.

Le nombre de formés dans les MAFAR reste relativement limité. Sur dix ans (de 1995 à 2005), les trois MAFAR ont formé en moyenne par an 20 hommes et 7 femmes en formation longue de 2 ans (3 jours par mois en MAFAR), 20 personnes à une formation courte de 6 mois (1 jour par mois en MAFAR), et enfin 230 personnes dans les formations ponctuelles et animations dans les villages. Il faut par ailleurs souligner qu'une promotion est recrutée pour deux ans et qu'un nouveau recrutement n'a lieu

qu'une fois la première promotion libérée. Pour l'année 2005/2006, le nombre de formés sur un cycle de deux ans de la MAFAR d'Abomey s'élève à 18 personnes, contre 60 pour la MAFAR de Kilibo.

Les recettes principales des MAFAR sont tirées de la participation des apprenants à leur formation (de 20 000 FCFA soit 30 euros à Abomey et de 5 000 FCFA soit 8 euros à Kilibo), des subventions locales, des prestations de services des MAFAR ou encore d'une subvention de la Fédération des Maisons familiales rurales (MFR) de Vendée. Cette dernière contribution s'est récemment transformée en une allocation de 30 000 FCFA (soit un peu plus de 45 euros) par personne et par an, de manière à inciter les MAFAR à former un plus grand nombre d'apprenants.

Les maisons familiales travaillent beaucoup à leur reconnaissance dans le dispositif de formation national, ce qui s'exprime par leur volonté d'agir dans le cadre de partenariats avec les ministères en charge des réformes de la formation professionnelle et des collectivités locales. Des rapprochements très constructifs se sont ainsi opérés, avec notamment la constitution d'un comité interministériel devant statuer sur la tutelle des MAFAR et les normes relatives à la certification des formations. Le CQP pourrait être utilisé pour la validation des cycles de formation longue des MAFAR. Les MAFAR siègent par ailleurs au Comité national de coordination et de suivi de l'élaboration de la stratégie nationale de formation agricole et rurale, dont la mission est de concevoir un système éducatif agricole national cohérent, et font partie du réseau RAFAR (Réseau national sur les formations agricoles et rurales), soutenu par les ministères de l'Agriculture et de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, et dont l'objectif est d'alimenter une réflexion sur l'élaboration d'une stratégie nationale de formation agricole et rurale.

5.2.3. Les interventions des ONG

Différentes ONG interviennent également dans le secteur agricole. Ainsi, l'ONG Songhaï met en place des centres de formation et de production dans le domaine des activités agro-pastorales et de pêche. A l'heure actuelle, l'organisation est implantée dans les villes de Porto-Novo,

de Savalou, de Parakou, de Lokossa, de Kinwedji et de Kpomasse, dans lesquelles plus de 200 élèves sont en formation de longue durée de 18 mois. Songhaï rassemble environ quarante partenaires, parmi lesquels figurent les gouvernements béninois et nigérian, mais aussi la coopération française, américaine (USAID), ou encore le PNUD⁵⁰ ou le HCR⁵¹.

L'ONG BORNEFonden intervient également au Bénin dans la formation des agriculteurs et éleveurs à l'instar de ce qu'elle réalise dans les autres pays de l'Ouest africain (Togo et Burkina Faso).

Les quelques exemples et pratiques de formation hors dispositif CQP, à destination du secteur artisanal et agricole, montrent qu'il existe au Bénin un véritable potentiel d'offres et d'offreurs de formation dont les contenus et les pédagogies sont dans leur grande majorité adaptés au public du secteur informel. Ils mettent en évidence que le pays n'est pas en manque de capacités d'ingénierie de formation, mais connaît plutôt des difficultés

de mise en œuvre opérationnelle. Les raisons de ces difficultés proviennent d'une absence de politique d'investissements prioritaires dans certaines actions et vis-à-vis de certains publics et du manque de moyens que de tels investissements exigent. Néanmoins, le fait que les fonds disponibles pour la formation aient toujours été plus importants que les sommes sollicitées pointe également, selon les experts rencontrés, d'autres obstacles et d'autres réalités : la complexité ou la lenteur des procédures de requête et de financement, un manque de prise de conscience par les pouvoirs publics de l'effet de levier que peut jouer la formation professionnelle, une absence de stratégie économique sur les produits à promouvoir et les services à développer, l'existence d'une fiscalité qui bloque les développements d'activité et, par conséquent, le recours à la formation... Tous ces obstacles ainsi que les moyens permettant de les lever pour renforcer les interventions de formation en cours et en faire des facteurs de dynamisation du secteur informel feront l'objet des propositions finales de cette étude.

6. Les perspectives d'évolution et d'action

La rencontre des différents interlocuteurs publics et privés a été l'occasion de dialoguer et débattre sur les moyens et les voies qui permettraient au Bénin de mettre la formation professionnelle au service de la dynamisation d'une économie en dérive maximale d'informalisation et de dépendance et, ainsi, d'optimiser ses chances d'entrer dans un cercle de développement vertueux. Les

informations recueillies au cours des rencontres ainsi que les analyses effectuées des différentes données quantitatives et qualitatives collectées au cours de l'enquête dégagent un certain nombre d'orientations qui inscrivent de fait l'intervention dans le domaine de la formation comme un élément porteur et indispensable d'une stratégie globale à mettre en œuvre.

6.1. Promouvoir une vision stratégique des métiers porteurs

La mise en place du dispositif de formation de type dual a abouti dans un premier temps, dans le cadre de la réalisation du CQP, à la sélection de sept métiers relevant d'un côté du bâtiment (maçonnerie, électricité, plomberie, revêtement) et de l'autre de la mécanique (mécanique deux-roues et mécanique automobile). Elle concerne aujourd'hui trois nouveaux métiers (coupe-couture, coiffure et froid-climatisation) et prévoit de sélectionner, dans le cadre de la montée en puissance du dispositif, seize autres métiers situés essentiellement dans les domaines de la mécanique. Les services et l'agro-alimentaire y font une timide apparition.

Les réponses aux questions sur les raisons du choix de ces métiers ont clairement mis en évidence que le dispositif de formation au CQP avait pour souci de valoriser et d'améliorer les compétences des professions qui paraissent les plus aptes à insérer les jeunes et à leur donner du travail. Elles ont également montré que les politiques mises en œuvre, tant au niveau de la construction prévue des centres de formation professionnelle et des métiers qu'au niveau de la

détermination des curricula de formation à promouvoir s'appuyaient principalement sur des dynamiques locales existantes ou sur des soucis de couverture géographique.

Il existe une politique nationale de développement de l'artisanat au Bénin qui définit, à l'horizon 2025 « un secteur bien organisé, où opèrent des entreprises artisanales compétitives, contribuant notablement, par la valorisation du patrimoine national, à la prospérité de l'économie nationale et au bien être social de l'artisan et du Béninois, dans un pays uni et de paix ».⁵² Il existe un plan d'action du gouvernement qui transcrit cette vision en traduction institutionnelle dans le domaine de l'artisanat et de l'enseignement technique et professionnel. Néanmoins, il n'existe peu ou pas d'études d'opportunité permettant de réaliser une véritable approche prospective des métiers porteurs de développement économique et de forte valeur ajoutée, et de situer la construction des centres de formation ou des métiers comme éléments structurants d'une telle approche. Tous les interlocuteurs rencontrés ont souligné l'intérêt qu'aurait une démarche qui, tout en continuant à s'appuyer sur la prise en compte des réalités

de terrain, permettrait de mettre davantage l'accent sur les métiers du marché interne au pays (BTP, agriculture, service aux personnes...) tout en investissant sur des secteurs présentant des avantages comparatifs au plan international (transformation du coton, confection textile, artisanat culturel, travail du bois...). Ils ont également souligné que la dimension sociale, telle que l'apport spécifique des femmes à l'hygiène de leur famille, à la qualité nutritive et à la scolarisation, devait également

être prise en compte dans la réflexion sur les métiers porteurs.

Il paraît souhaitable, au regard des résultats de l'enquête, que le déploiement prévu du dispositif dual aborde cette question des métiers porteurs et mette ainsi davantage en valeur les compétences et qualifications porteuses de l'extension du marché béninois tant demandée par les artisans rencontrés au cours de la mission.

6.2. Inscrire l'apprentissage de type dual dans un scénario de développement durable

La mise en place du dispositif du CQP a réalisé en 2006 son premier test en grandeur réelle : 292 apprentis ont été diplômés dans le cadre d'un dispositif abouti tant au niveau de l'instrumentation contractuelle (formalisation du contrat d'apprentissage, du cahier de suivi...) que de l'ingénierie de formation (processus de formation par compétences) de l'implication des différents formateurs (maître artisans, formateurs endogènes, formateurs de centres) et de la mise au point des méthodologies d'évaluation. Tout est en place pour permettre un déploiement du CQP aboutissant au minimum à une formation de 3 000 apprentis par an.

La consultation des différents responsables publics et privés a mis en évidence que ce déploiement était à la fois urgent (atteindre un point de non retour) et impossible sans une mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des éléments de la réforme. Selon les différents avis recueillis, il supposait la réalisation d'un scénario comportant les jalons suivants.

6.2.1. Situer résolument le CQP dans le système de formation initiale

Jusqu'à présent, la réussite de l'expérimentation a reposé sur la mise en commun des efforts entre tous les partenaires nationaux et internationaux impliqués dans le processus de conception et de mise en œuvre et sur la conjonction des moyens financiers du FODEFCA et des partenaires techniques et financiers externes, notamment de la coopération française et de Swisscontact. Son déploiement, souhaité par tous les interlocuteurs

rencontrés, suppose selon eux l'atteinte des objectifs suivants :

- la décision du ministère chargé de la Formation professionnelle de faire du déploiement du CQP un élément structurant de sa politique de réforme et de l'inscrire dans les priorités d'investissement et de fonctionnement du budget national. Il n'est pas possible de continuer à faire reposer le dispositif sur les seuls moyens du FODEFCA ;
- une réflexion de ce même ministère, en lien avec tous les partenaires impliqués dans le dispositif actuel, sur le partage budgétaire à réaliser entre investissement matériel et immatériel, et sur les possibilités de démultiplication du dispositif autant à partir de la création de centres virtuels utilisant au maximum les opportunités existantes⁵³ que de la construction de centres réels extrêmement coûteux et long à réaliser ;
- une mobilisation de l'assistance et de l'aide internationale autour de la montée en puissance du dispositif et de son extension à des régions porteuses de fortes dynamiques locales et à des métiers porteurs de forte valeur ajoutée à moyen terme ;
- l'atteinte d'un nombre significatif d'objectifs quantitatifs. Selon certains scénarios non officiels et non encore validés, l'atteinte du seuil critique au-delà duquel le CQP aura atteint une masse critique suffisante représente 7 000 apprentis en formation sur les trois cycles du CQP, la réalisation de 25 dispositifs pédagogiques complets de formation, la finalisation de l'équipement de 30 centres, la qualification

complémentaire de 200 formateurs et la capacité du maximum d'organisations professionnelles d'artisans de cogérer la réalisation des 25 CQP retenus.

6.2.2. Former les artisans en même temps que les apprentis

Le montage conceptuel et institutionnel actuel de l'apprentissage de type dual prévoit la mise en place du certificat de qualification au métier à la fois pour normaliser les professions artisanales (quelles sont les normes requises pour exercer un métier donné ?) et permettre à l'artisan installé de transmettre à son apprenti les compétences requises pour en faire un professionnel qualifié. En ce sens, l'acquisition par les artisans du CQM est une condition sine qua non de l'optimisation du dispositif du CQP, et la réalisation des centres des métiers une occasion d'en faire des lieux privilégiés de formation continue des artisans.

La rencontre avec le collectif des artisans de Porto Novo comme avec les responsables de la FENAB et des syndicats a mis en évidence la forte demande qu'avaient les artisans de se former pour transmettre au mieux les pratiques de leur métier. Elle a davantage souligné leurs propres droits à accéder soit à une alphabétisation à laquelle ils n'avaient pas eu accès, soit à un minimum de connaissances théoriques dont la privation les empêchait d'accéder aux nouvelles technologies et à des marchés davantage porteurs. Cette demande était d'autant plus forte qu'ils avaient en même temps conscience que l'augmentation rapide du nombre d'apprentis bien formés allait souligner encore davantage leurs propres lacunes et les positionner défavorablement par rapport à un marché très concurrentiel.

Cette formation des artisans suppose des moyens financiers importants. Le FODEFCA a pour mission d'allouer des fonds à la formation continue des artisans. La création du Fonds mutualiste des artisans (dont les statuts existent déjà) devrait permettre dans le futur de soutenir les artisans qui n'ont pas la possibilité de payer la contribution personnelle qui est leur est demandée par le Fonds.

6.2.3. Instaurer le pré-apprentissage afin de faciliter l'entrée dans le CQP

L'apprentissage de type dual s'adresse à des jeunes de plus de 14 ans ayant un niveau scolaire au moins équivalent au cours moyen et inscrits en apprentissage chez un patron. Il ne peut être dérogé à l'âge de 14 ans, fixé par la convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), que par accord de l'inspection du travail. Or les jeunes béninois ont, pour leur très grande majorité, quitté l'école bien avant 14 ans et n'ont donc pas en général achevé le cycle du primaire. Le temps qui sépare leur sortie de l'école de leur entrée en apprentissage fait qu'ils sont livrés à eux-mêmes ou exposés au risque d'exploitation du travail des enfants et sujets par ailleurs à une forte déperdition des acquis scolaires. Arrivés à l'âge de l'apprentissage, ces jeunes ne sont donc plus aptes à entrer dans un apprentissage supposant un certain niveau de capital scolaire et une maîtrise minimale de la langue française.

Lier pré-apprentissage et déploiement du CQP signifie donc éviter le gâchis social d'enfants qui traînent dans la rue sans visibilité sociale et professionnelle et surtout leur permettre d'accéder à une formation qui les insérera avec un maximum de chances dans la vie professionnelle. C'est aussi réaliser d'une autre manière l'exigence de l'éducation universelle fixée par les objectifs du millénaire en affirmant par ailleurs, conformément au plan décennal de l'éducation du Bénin, qu'il existe dans les sociétés à forte économie informelle des voies de réussite qui passent moins par l'entrée dans le collège que par la valorisation d'une voie professionnelle débouchant sur une insertion sociale et professionnelle adaptée à la situation du pays.

6.2.4. Repositionner l'ensemble du dispositif de formation autour de l'alternance

La mise en œuvre de la démarche par compétences dans le cadre du dispositif CQP associe les professionnels dans l'analyse des situations de travail et la réalisation des différents référentiels d'activités, de compétences et de formation. Il en résulte une acquisition des compétences par les apprentis qui correspond davantage

à la demande effective de professionnalisation que les connaissances et savoir-faire acquis dans le cadre de l'enseignement technique professionnel et notamment du CAP. Comme déjà mentionné, le Conseil national du patronat béninois a exprimé sans hésitation la préférence des entreprises modernes pour un diplôme conçu et réalisé dans le cadre du secteur informel.

Ce constat du positionnement du CQP comme élément de remise en question du système de l'ETFP appelle, concomitamment à un investissement prioritaire dans son déploiement, une action de rénovation en profondeur des curricula des programmes d'ouvrier qualifié (CAP) et de technicien (DT) de manière à ne pas discréditer l'enseignement technique et professionnel et surtout à le rendre apte à couvrir les besoins réels de l'économie béninoise. Selon l'avis même des chefs d'établissement responsables de cet enseignement, l'ensemble du système d'enseignement doit entrer dans la logique de l'alternance pour garder et/ou trouver son efficacité. Néanmoins, l'alternance n'a pas de pertinence véritable si elle n'adopte pas en même temps une démarche de formation par les compétences qui situe les référentiels de formation par rapport aux besoins de professionnalisation selon une démarche rigoureuse d'analyse des emplois et des activités à pourvoir.

6.2.5. Situer l'ensemble du dispositif institutionnel dans une approche de type processus

L'expérience béninoise a la particularité remarquable, comme déjà énoncé, d'expérimenter l'innovation tout en l'inscrivant immédiatement dans un cadre réglementaire qui en fixe les conditions précises de mise en œuvre. Une observation attentive de cette institutionnalisation invite cependant les responsables publics et privés à aller jusqu'au bout de leur démarche et à décliner celle-ci selon une logique de processus, c'est-à-dire d'analyse, de prise de décision et de planification ou jalonnement qui s'applique à l'ensemble des opérations à mettre en œuvre.

Cela signifie concrètement que:

- la décision de création des différents établissements prévus (centre de formation professionnelle et centres de métiers) ne semble pas avoir fait l'objet d'études d'opportunités préalables justifiant leur enracinement géographique ou sectoriel et leur impact en termes de qualifications et d'emplois ;
- la budgétisation des créations de ces centres suppose autant un calcul précis du montant des investissements matériels à réaliser au moment de leur création qu'une appréciation des coûts futurs de leur maintenance. Sans cette projection, les centres créés risquent fort de mobiliser au point de départ un maximum de crédits disponibles sans pour autant pouvoir faire face raisonnablement à leurs charges futures ;
- plus globalement, le nombre projeté d'établissements nouveaux ne pourra être atteint sans une réflexion en profondeur sur le concept même de centre à créer et notamment sur celui de centre virtuel et mobile capable de rapprocher l'offre de la demande sans la subordonner à un lieu identifié et immuable. Il n'existe pas pour le moment de définition des termes de références de ces centres, ce qui peut poser problème quant à leur capacité opérationnelle à répondre aux finalités qui leur sont définies ;
- finalement, au regard de la limitation des ressources disponibles, des choix alternatifs devront probablement être faits entre investissements structurels et immatériels. Il serait utile qu'un processus de prise de décision intégrant de tels choix soit discuté et mis en place au sein du cadre de concertation et de coordination prévu par la réforme.

L'ensemble de ces facteurs constitutifs du déploiement du CQP n'est pas exhaustif. D'autres éléments tels que l'effet du CQP sur le positionnement économique et social de celui qui l'aura acquis seront développés ci-dessous. Néanmoins, l'inscription faite de ce déploiement dans un scénario stratégique et opérationnel précis montre combien le CQP est la pierre angulaire de la réussite de la réforme de la formation professionnelle initiée en 2001.

6.3. Lier formation et création/développement de l'emploi

L'accès des apprentis au CQP n'est pas une finalité en elle-même mais doit pouvoir aboutir à une insertion effective dans un emploi approprié. Il doit pour cela faire l'objet d'un suivi (que devient le jeune au bout de trois mois, de six mois ?) qui a pour but de vérifier que le jeune est effectivement recruté par un maître artisan ou une entreprise ou a les moyens de créer son propre emploi. Sans cette insertion, le CQP risque rapidement d'être considéré comme un diplôme attractif mais inefficace. A l'instar du Cameroun qui connaît plusieurs dispositifs d'aide à la création de l'auto-emploi (intervention de la coopération française et allemande notamment), le Bénin est en train de développer des mécanismes d'aides et de prêts adaptés aux types d'emploi à créer et d'appuyer la mise en place d'interventions des organismes de micro-crédit.

Un exemple d'aide en ce domaine est fourni par Swisscontact. L'organisation suisse intervient comme facilitateur de l'accès des artisans et notamment des jeunes ayant obtenu le CQP au micro-crédit en accord avec la Banque régionale de solidarité Bénin (BRS). Le mécanisme mis en place fonctionne comme suit :

- les artisans présentent leur projet de création d'activité au collectif communal, qui l'évalue et retient les meilleurs projets ;
- une fois le projet évalué et retenu, les artisans obtiennent un crédit d'installation de la banque selon le type d'activité développé : mécanicien (550 000 FCFA soit près de 840 euros), frigoriste (1,6 millions de FCFA soit près de 2 440 euros), couturière (800 000 FCFA, équivalant à 1 220 euros), coiffeur (1 million de FCFA, soit près de 1 525 euros).

Des crédits peuvent être attribués à titre individuel ou collectif. Ainsi, trois apprentis peuvent se mettre ensemble et emprunter chacun 300 000 FCFA (près de 460 euros) Après constat de la réussite de l'investissement, ils peuvent ensuite emprunter jusqu'à 1 million de FCFA.

De manière générale, la BRS intervient en appui à la création

d'activité en secteur informel auprès des populations cibles suivantes :

- les diplômés sans emploi des différents dispositifs d'enseignement, dont l'enseignement technique et professionnel ;
- les apprentis ayant achevé leur formation auprès d'un maître artisan dûment inscrit au registre des artisans et reconnu par ses pairs ;
- les femmes désireuses de lancer des activités génératrices de revenus ;
- les coopératives non financières d'ouvriers, d'agriculteurs, d'artisans et de pêcheurs ;
- les opérateurs de micro-activités de production aspirant au développement et à la modernisation de leur activité.

L'attribution des prêts va de pair avec la constitution d'une épargne obligatoire qui est à constituer progressivement dès la mise en place du crédit. Les remboursements peuvent être mensuels, mais sont si possibles hebdomadaires. Un délai de grâce peut être accordé au cas par cas, surtout en raison de la saisonnalité de la production.

La filière bancaire de la BRS au Bénin ayant ouvert ses portes en septembre 2005, il est encore trop tôt pour faire un bilan de ses interventions. Néanmoins, le partenariat établi entre la banque et Swisscontact a mis en place des mécanismes d'affectation de prêts impliquant la participation active des organisations professionnelles.

Il existe d'autres aides actuellement disponibles. Ainsi la FENAB travaille en partenariat avec des institutions de micro-crédit afin d'aider les artisans à s'installer. Figure parmi ces institutions le FOGA (Fonds de garantie aux artisans) qui alloue des prêts allant de 400 000 à 10 millions de FCFA. De son côté le FODEFCA met en œuvre le programme PIJA (programme d'insertion des jeunes artisans) qui octroie des crédits d'installation allant de 100 000 à 1 million de FCFA. Selon le collectif des artisans de Porto Novo, les dispositifs d'aide actuels doivent aller autant au développement

d'activités qu'à la création d'emplois et les intérêts sont encore trop élevés vu le degré de rentabilité du secteur informel. Il en résulte que le projet de création du « Fonds mutualiste de développement professionnel » mis au point par la FENAB pourrait répondre, au moins partiellement, à la demande de ce collectif. En effet, les statuts déjà rédigés précisent que le Fonds a « pour mission de financer entièrement ou partiellement

l'équipement d'ateliers communs pour des associations d'artisans » ce qui aurait pour effet, sinon d'aider individuellement les artisans, au moins de leur rendre accessibles des équipements mieux adaptés à l'évolution des exigences du marché.

6.4. Repositionner le secteur informel en termes de fiscalité et d'accès au marché

Les artisans béninois, à l'exemple de ce qui se passe dans les autres pays enquêtés, hésitent à déclarer leurs revenus dans la mesure où ceux-ci sont taxés au-delà de leur apport réel. Selon leur propre expression, l'Etat les impose sans tenir compte de la rentabilité réelle, ce qui a pour effet de décourager le développement des activités ou d'inciter ceux qui s'agrandissent à cacher leur équipement de manière à ne pas payer trop d'impôt.

La situation fiscale a fait cependant l'objet de plusieurs pistes de réflexion et d'action. Ainsi, le décret n° 2001-271 définit les conditions de création, d'agrément, d'organisation et de fonctionnement des Centres de gestion agréés (CGA) et donne aux organisations professionnelles légalement constituées dont celles des artisans et des agriculteurs, la possibilité de créer de tels centres.

Selon des experts rencontrés, ces centres avaient été mise en place pour que les acteurs du secteur informel soient aidés dans la réalisation de leur comptabilité et puissent ainsi se défendre contre l'arbitraire de la surimposition fiscale. Cependant, ces centres ne fonctionnent pas selon eux dans la mesure où les taux d'imposition restent trop élevés et n'incitent pas les organisations professionnelles à y adhérer. Le collectif des artisans de Porto Novo fait une analyse un peu différente dans la mesure où il considère que la création d'un tel centre donne droit à une réduction pouvant aller jusqu'à 40 % des impôts pour les membres de l'association. Il a de ce fait décidé de monter un dossier de création d'un CGA, qui n'a pas abouti pour le moment, suite à des interprétations juridiques divergentes sur le

rattachement obligatoire des centres aux associations locales ou nationales.

Cette divergence d'interprétation n'empêche pas qu'il y ait accord entre tous les interlocuteurs rencontrés sur la nécessité de mettre en place une fiscalité adaptée à la situation réelle du secteur informel. Pour le moment, les entrepreneurs payent les différentes taxes locales (taxes liées à l'emplacement, à l'enseigne) mais ne payent pas celles liées à l'activité. Une réflexion est à mener sur la mise en place d'une taxe professionnelle unique qui pourrait permettre aux artisans de se déclarer sans mettre en péril leur activité. Une autre est à mener sur les facilitations à mettre en œuvre pour favoriser le lancement de nouvelles activités et ainsi favoriser la création d'emplois. La déclaration de politique nationale de développement de l'artisanat dans sa version actualisée de juin 2005⁵⁴ énumère un certain nombre de mesures appelées à dynamiser le secteur informel, dont celle de dispenser de paiement d'impôts pendant la première année d'installation les entreprises de production artisanale. Elle suggère également d'accorder un allègement fiscal aux entreprises artisanales qui créent des emplois et forment des jeunes. Néanmoins, ces mesures ne sont pour le moment qu'au stade de la proposition.

Si les problèmes de fiscalité sont liés aux paiements des impôts et taxes, ils ont également des conséquences importantes sur l'accès des entreprises informelles aux marchés. Ainsi, pour participer à un appel d'offres public, celles-ci doivent actuellement attester qu'elles sont à jour de leur fiscalité sur une période minimale de quatre ans. La

déclaration de politique nationale fait des propositions innovantes dans ce domaine. Elle suggère ainsi d'attribuer d'office, par l'intermédiaire des organisations professionnelles d'artisans, certains marchés publics aux artisans dans des domaines qui relèvent de leurs activités : habillement, décoration, mobilier... Elle propose par ailleurs que des mesures soient prises pour favoriser l'accès des artisans aux marchés internationaux par la mise en place de subventions et de détaxes, tant pour l'achat des intrants que pour l'exportation des produits.

Il ne fait pas de doute que la concrétisation de toutes ces mesures, combinée avec celles des autres perspectives d'évolution et d'action, renforcerait la capacité du secteur informel à produire de la qualité et de l'emploi, et donnerait ainsi toute son efficacité à la montée en puissance d'un système de formation de type dual, dont la raison dernière est de donner aux actifs du secteur la possibilité de prendre toute leur place dans une économie qui ne soit non seulement de subsistance, mais de croissance et de développement.

7. Quelques remarques conclusives

Le Bénin occupe un positionnement unique parmi les pays enquêtés. Il a, d'un côté, une économie informelle très développée puisque celle-ci procure 95 % des emplois disponibles sur le marché du travail face à un secteur moderne plutôt en régression qu'en progression. Il développe, de l'autre côté, l'approche la plus formalisée et la plus aboutie possible de structuration d'un dispositif de formation professionnelle qui soit orienté vers la montée en compétence des jeunes comme des adultes du secteur non structuré.

Ce dispositif, qui est effectif puisqu'il a formé pour la première fois en 2006 292 apprentis, présente plusieurs caractéristiques propres. Il s'appuie sur la valorisation de l'apprentissage traditionnel tout en le faisant évoluer en douceur vers une formation de type dual. Il est centré sur la formation d'une nouvelle génération de jeunes qualifiés tout en posant comme condition de cette qualification la montée en compétences des artisans qui n'ont souvent eu pour formation que l'apprentissage sur le tas. Il est encore au stade de l'expérimentation tout en ayant déjà obtenu une reconnaissance de fait par les acteurs économiques qui en font le point d'appui de la réforme de l'ensemble du système formel de formation professionnelle.

Les raisons de cette situation s'explicitent comme suit : une rigueur de la démarche appuyée sur les acquis d'une méthodologie éprouvée, une réforme validée, une implication consensuelle de tous les acteurs nationaux et internationaux dans un projet soutenu par tous, une organisation professionnelle du monde informel représentative de l'engagement local et territorial comme d'une coordination nationale convaincue de l'intérêt stratégique de la formation professionnelle.

Du fait de tout cet existant, le Bénin se trouve dans une situation la plus favorable possible pour instituer un système de formation capable de dynamiser l'ensemble du secteur informel. La partie n'est cependant pas gagnée pour autant. Elle exige pour réussir des moyens qui permettront au CQP comme au CQM et à la pré-professionnalisation de devenir une réalité de terrain. L'atteinte du point de non retour de la transformation de l'apprentissage traditionnel en apprentissage de type dual doit aller de pair avec une volonté politique et économique forte : celle de sortir d'une économie de dépendance et de sous-investissement, celle d'investir dans des secteurs et des métiers stratégiques du marché national et international, celle de mettre en place des mesures incitatives de promotion de l'auto-emploi et de la micro-entreprise, celle enfin d'inscrire la réussite de l'ensemble du dispositif de formation au cœur de la stratégie nationale de développement. Comme le disait l'un des interlocuteurs rencontrés au cours de l'enquête, « le développement économique ne peut réussir que s'il est axé sur le développement des femmes et des hommes du Bénin ».

Il convient d'espérer, en ce sens, que la mutation de l'ancien ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle en ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle ne positionnera pas la formation professionnelle en subordination du monde universitaire, mais au contraire lui garantira une place et un rôle à la mesure des enjeux qu'elle représente.

La première pierre du développement des ressources humaines est posée au travers du dispositif largement décrit dans cette étude et l'édifice ne demande qu'à monter. Encore faut-il que la mobilisation réussie des différents acteurs ait les moyens de ses ambitions.

Liste des sigles et abréviations

BAA	Bureau d'appui aux artisans
BIT	Bureau international du travail
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CGA	Centre de gestion agréé
CIM	Chambre interdépartementale de métiers
CM	Centre des métiers
CNPB	Conseil national du patronat du Bénin
CQM	Certificat de qualification au métier
CQP	Certificat de qualification professionnelle
CSA	Confédération des syndicats autonomes
CSTB	Confédération des syndicats des travailleurs du Bénin
CTB	Coopération technique belge
DET	Direction de l'Enseignement technique
DFQP	Direction de la Formation et de la Qualification professionnelle
DIPIT	Direction de l'Inspection pédagogique et de l'Innovation technologique
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
FENAB	Fédération nationale des artisans du Bénin
FODEFCA	Fonds de développement de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage
GTZ	Gesellschaft für technische Zusammenarbeit
IDH	Indicateur de développement humain
INSAE	Institut national de la statistique et de l'analyse économique
LARES	Laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale
MAFAR	Maisons familiales rurales
MCAT	Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme
MESFP	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle
MTFP	Ministère du Travail et de la Fonction publique
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
PAFTP	Projet franco-béninois d'appui aux formations techniques et professionnelles
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPA	Projet de promotion de l'artisanat et de la petite et moyenne entreprise
PPTE	Pays pauvres très endettés
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SNFAR	Stratégie nationale de formation en milieu agricole et rural
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNSTB	Union nationale des syndicats des travailleurs du Bénin

Bibliographie

- AMOUSSOUGA, T., (2005), *Rapport de formation concernant la formation des maîtres artisans plombiers sur les techniques de réalisation des installations sanitaires de bâtiment*, Cotonou, Bénin.
- Banque mondiale, (2005), Bénin, *Une évaluation du climat des investissements*.
- Banque Mondiale, (2005), *African development Indicators*, Washington, D.C.
- Banque Mondiale, (2005), *World development Indicators*.
- BOUYER, J.J., (2006), *Rapport de mission, Mission d'évaluation à mi-parcours du projet multi pays des MFR d'Afrique : appui à la création-relance et reconnaissance des MFR*.
- KPANOU, J.R., (2004), *Rapport de formation concernant la formation des maîtres maçons sur la lecture de plan et l'élaboration de devis*, Cotonou, Bénin
- LARES Economie régionale, (2005), *Le trafic illicite des produits pétroliers entre le Bénin et le Nigeria. Vice ou vertu pour l'économie béninoise ?*
- Ministère des Affaires étrangères, (2006), GAURON A. et C. DAVODUM, *Rapport d'évaluation finale du projet de coopération avec le Bénin d'appui aux formations techniques et professionnelles (PAFTP)*.
- Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAT), et Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), (2005), *Déclaration de politique nationale de développement de l'artisanat*.
- MEFTP, *Plan d'action pour la mise en œuvre de l'ETFP, Stratégie 11 : accroissement des capacités d'accueil dans l'ETFP*
- Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme administrative, (1998), *Politique nationale de formation professionnelle continue*.
- Ministère du Plan, de la Restructuration économique et de la promotion de l'Emploi, et Banque mondiale, (2000), *Analyse des secteurs dynamiques de l'économie en matière d'emploi au Bénin*.
- Ministères en charge de l'Education, (2005), *Plan décennal de développement du secteur éducatif, 2006-2015*.
- OKOKO, A., (2005), *Bombe démographique : la menace cachée pour le développement du Bénin*.
- PNUD, (2005), *Rapport sur le développement humain dans le monde*, Economica, Paris.
- PNUD, (2005), *Rapport sur la situation économique et sociale au Bénin en 2004*.
- STATECO, (2005), *Méthodes statistiques et économiques pour le développement et la transition*, N° 99.

Notes

1. STATECO, (2005), Méthodes statistiques et économiques pour le développement et la transition, N° 99.
2. Banque mondiale (2005), Bénin, Une évaluation du climat des investissements.
3. LARES Economie régionale (Septembre 2005), Le trafic illicite des produits pétroliers entre le Bénin et le Nigeria. Vice ou vertu pour l'économie béninoise.
4. 33 % selon le PNUD, (2005), Rapport mondial sur le développement humain, Economica, Paris.
5. Indicateur de développement humain.
6. Selon le Rapport mondial sur le développement humain du PNUD de 2005.
7. L'incidence de la pauvreté fait référence à la part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.
8. La profondeur est mesurée par la différence entre les niveaux de revenus et de consommation constatés et le seuil de pauvreté. Cet indicateur peut être utilisé pour estimer le niveau de revenu supplémentaire qui serait nécessaire pour passer au-dessus du seuil de pauvreté, ainsi que pour mesurer le degré d'inégalité au sein des populations pauvres (définition du ministère des Affaires étrangères).
9. Cet indicateur se calcule en pondérant plus fortement la proportion d'individus vivant dans des foyers les plus éloignés du seuil de pauvreté (définition du ministère des Affaires étrangères).
10. Publié dans PNUD, (2005), Rapport sur la situation économique et sociale au Bénin en 2004.
11. Droits de tirage spéciaux
12. Les programmes appuyés par la FRPC sont établis sur la base de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Ils sont ensuite examinés par les conseils d'administration respectifs du FMI et de la Banque mondiale, qui s'en servent comme référence pour leurs prêts concessionnels et les allègements de dette au titre de leur initiative conjointe en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ). Fonds monétaire International, (2005), Facilité pour la réduction de la pauvreté et de la croissance - fiche technique.
13. OKOKO, A., (2005), Bombe démographique : la menace cachée pour le développement du Bénin.
14. L'expression est d'Emmanuel Mounier.
15. Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire représentant le rapport (exprimé en pourcentage) entre l'effectif total des élèves inscrits dans l'enseignement primaire, sans considération d'âge, et la population du groupe d'âge officiellement scolarisable dans le primaire pour une année scolaire donnée. Cet indicateur est largement utilisé pour évaluer le niveau général de participation à l'enseignement primaire et la capacité du système scolaire à satisfaire aux besoins de cet enseignement (UNESCO).
16. Selon les données disponibles les plus récentes.
17. Le taux net de scolarisation correspond au rapport entre le nombre d'enfants en âge officiel pour le niveau d'étude concerné qui sont inscrits rapporté à la population totale d'enfants de cet âge. Les taux supérieurs à 100 % traduisent des différences entre ces deux séries de données (PNUD, (2003), Rapport mondial sur le développement humain).
18. Selon les données disponibles les plus récentes.
19. Proportion des élèves engagés dans le cycle et parvenant au CM2.

- 20 Tableau tiré du Plan décennal de développement du secteur éducatif 2006-2015, ministères en charge de l'Education, 30 décembre 2005.
21. Ministère du Plan, de la Restructuration économique et de la promotion de l'Emploi, Banque mondiale (2000), Analyse des secteurs dynamiques de l'économie en matière d'emploi au Bénin.
22. Ministères en charge de l'éducation (2005), Plan décennal de développement du secteur éducatif, 2006-2015.
23. Banque mondiale (2005), Bénin, Une évaluation du climat des investissements.
24. Op. cit.
25. Plan décennal, Op. cit.
26. Tableau tiré du plan décennal de développement du secteur éducatif op. cit.
27. Il semble, au regard des analyses du marché du travail de 1997, que ce chiffre renvoie aux actifs des entreprises modernes et n'inclue pas ceux de l'administration.
28. Tableau tiré du plan décennal de développement du secteur éducatif op. cit.
29. Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme administrative, (1998), Politique nationale de formation professionnelle continue.
30. Chômeurs au sens du BIT : toute personne ayant dépassé un âge spécifié (cf. population en âge de travailler), qui était à la fois :
- sans travail, c'est-à-dire n'était pas pourvue d'un emploi, salarié ou non salarié, au cours de la période de référence (une semaine) ;
 - disponible pour travailler dans un emploi, salarié ou non, durant la période de référence (deux semaines) ;
 - à la recherche d'un travail, c'est-à-dire avait pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée (quatre dernières semaines ou douze derniers mois) pour chercher un emploi salarié ou non.
31. Taux de chômage au sens large 1 : rapport du nombre de chômeurs à la population active (occupée et non occupée), où l'on retient une définition plus large du chômage, en ajoutant aux chômeurs BIT l'ensemble des inactifs qui, bien que n'ayant pas cherché d'emploi au cours du mois de référence, restent malgré tout disponibles si on leur en proposait un (calcul spécifique à l'UEMOA).
32. Taux de chômage au sens large 2 : élargissant encore la notion de chômage, on calcule le rapport entre la population constituée des chômeurs au sens strict du BIT plus les chômeurs découragés, à la population active (occupée et non occupée), la population non occupée étant quant à elle élargie aux travailleurs découragés.
33. Taux de sous emploi visible : pourcentage des actifs déclarant travailler involontairement moins de 35 heures.
34. Taux de sous emploi invisible : pourcentage des actifs gagnant moins que le SMIG horaire local (qu'ils travaillent plus ou moins de 35 heures).
35. LARES Economie régionale (Septembre 2005) op. cit.
36. Ministère des Affaires étrangères (2006), GAURON A. et C. DAVODUM, Rapport d'évaluation finale du projet de coopération avec le Bénin d'appui aux formations techniques et professionnelles (PAFTP).

37. Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAT), Programme des nations unies pour le développement (PNUD) (2005), Déclaration de politique nationale de développement de l'artisanat.
38. Cité par ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Réforme administrative, (1998), Politique nationale de formation continue.
39. La plupart des données sur la réforme de la formation professionnelle sont tirées du document reprographié « L'enseignement technique et la formation professionnelle au Bénin », du document « Politique nationale de formation continue » op. cit., ainsi que du « Rapport d'évaluation finale du projet de coopération avec le Bénin d'appui aux formations techniques et professionnelles (PAFTP) » réalisé par André GAURON et Cyr DAVODUM en janvier 2000 pour le compte du ministère français des Affaires étrangères .
40. Les données sur l'ETFP sont tirées du Rapport d'évaluation finale du PAFTP, op.cit., du rapport « Description du système actuel de l'ETFP au Bénin », présenté par M. M. Houndjenou, du 17/08/2000 ainsi que du Plan d'action pour la mise en œuvre de la réforme de l'ETFP.
41. Op. cit.
42. Au 01/05/2006, 1€ = 1,5814 CHF
43. Toutes les données sur la situation et l'évolution de l'apprentissage de type dual doivent beaucoup à Ludovic Khamchane, chef du projet franco-béninois d'appui aux formations techniques et professionnelles, qui a mis à disposition de la mission l'ensemble de la documentation appropriée, ainsi que la description des différents dispositifs qui est reprise dans ce chapitre. Qu'il en soit vivement remercié.
44. LARES Economie régionale (septembre 2005) op. cit.
45. La libération marque la fin de l'apprentissage pour un apprenti. Il s'agit d'une cérémonie au cours de laquelle le maître artisan va libérer son apprenti de son atelier. Ce jour-là, l'apprenti et le patron font le tour du quartier afin d'introduire l'apprenti auprès des autres maîtres artisans et des habitants. Par cette cérémonie, l'apprenti devient maître artisan. Cette étape est indispensable pour trouver des clients, mais elle fait l'objet de multiples critiques. Elle représente une somme très importante que les apprentis n'ont pas toujours, et se retrouvent par conséquent dans l'obligation d'attendre plusieurs années quelques fois. Mais surtout, le diplôme remis ce jour, n'a de valeur que dans une zone géographique limitée et ne certifie pas d'un niveau de compétence (Ludovic Khamchane).
46. MEFTP, Plan d'action pour la mise en œuvre de l'ETFP, Stratégie 11 : accroissement des capacités d'accueil dans l'ETFP
47. Les informations sont tirées de KPANOU, J.R. (2004), Rapport de formation concernant la formation des maîtres maçons sur la lecture de plan et l'élaboration de devis, Cotonou, Bénin.
48. Les informations sont tirées de AMOUSSOUGA, T., (2005), Rapport de formation concernant la formation des maîtres artisans plombiers sur les techniques de réalisation des installations sanitaires de bâtiment, Cotonou, Bénin.
49. La plupart des informations présentées ici sont tirées du rapport de mission, mission d'évaluation à mi-parcours du projet « Multi-pays des MFR d'Afrique : appui à la création-reliance et reconnaissance des MFR » réalisé par J.B. Bouyer en janvier 2006.
50. Programme des Nations unies pour le développement.
51. Haut-Commissariat pour les Réfugiés.
52. Déclaration de politique nationale de développement de l'artisanat, op. cit.
53. Les discussions avec les interlocuteurs rencontrés ont porté sur la possibilité d'organiser les formations au plus près des bénéficiaires potentiels en utilisant les locaux existants dans les différentes localités et en y faisant venir les formateurs.
54. Op. cit.